

PARTIE 6

Annexes

SAISINE ET DÉCISIONS DE LA CNDP

Lettre de saisine du maître d'ouvrage	134
Décision d'organiser un débat	135
Nomination de la présidente de la CPDP	136
Nomination des membres de la CPDP	137
Décision de prolonger le délai de présentation du dossier	139
Décision sur le dossier et les modalités d'organisation du débat public	140

LA PRÉPARATION DU DÉBAT

Liste des entretiens préalables	141
Récapitulatif des documents diffusés	143

LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

Liste des cahiers d'acteurs et des contributions	146
Notice de lecture	147
Tableau des questions et réponses	149
Tableau des avis exprimés	164

LE BUDGET DU DÉBAT

171

GLOSSAIRE

172

LETTRE DE SAISINE DU MAÎTRE D'OUVRAGE



Eolien Maritime France SAS

Monsieur Philippe DESLANDES
Président de la Commission nationale du
débat public
20, avenue de Ségur
75007 Paris
Paris La Défense, le 11 juin 2012

Objet : Projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.121-8 du Code de l'environnement, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de saisine relatif au projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer (Calvados).

Ce projet a été attribué à Eolien Maritime France - au même titre que les projets éoliens de Fécamp (Seine-Maritime) et Saint-Nazaire (Loire Atlantique) - à l'issue de l'appel d'offres éolien en mer lancé par l'État en juillet 2011, et afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de développement d'installations éoliennes en mer de 6 000 MW d'ici 2020. Conformément au cahier des charges de cet appel d'offres, les caractéristiques du projet (choix technologiques, implantations, calendrier, prix de l'énergie), de même que le plan industriel lié au projet ont été définis. L'appel d'offres prévoit en outre que le candidat retenu saisisse la Commission nationale du débat public dans un délai de 6 mois après sa désignation.

Le projet proposé au large de Courseulles-sur-Mer se compose ainsi de 75 éoliennes en mer, d'une capacité unitaire de 6 MW, pour une puissance totale de 450 MW ; les éoliennes seraient localisées de 10 à 16 km des côtes du Calvados, sur une emprise globale de 50 km².

La maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par Eolien Maritime France (EMF), dont les actionnaires sont EDF Energies Nouvelles France et DONG Energy. EMF va engager des démarches afin de demander le transfert de l'autorisation d'exploiter et la qualité de maître d'ouvrage à la société « Eoliennes Offshore du Calvados », qui a pour actionnaires directs EMF (actionnaire majoritaire) et wpd Offshore GmbH. EMF bénéficie d'un contrat exclusif avec Alstom pour fournir les éoliennes du parc éolien en mer.

Le dossier de saisine joint est composé d'une synthèse du projet, de ses enjeux et des démarches de concertation conduites au cours des dernières années, puis d'une analyse du contexte sociopolitique.

En espérant que ces documents vous permettront de vous prononcer sur la suite à réserver à cette saisine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus haute.

Yvon ANDRE,
Président Directeur Général d'EDF EN France
Président d'Eolien Maritime France

Pièce Jointe : dossier de saisine
Eolien Maritime France

Cour Défense - Tour B
100, Esplanade du Général de Gaulle
95 017 Paris 7 e Téléphone : +33 (0)1 42 19 20 26

Téléphone +33 (1) 40 90 23 00
Télécopie +33 (1) 40 90 48 44

Eolien Maritime France
RCS Nanterre B 500 851 233



DÉCISION D'ORGANISER UN DÉBAT

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 JUILLET 2012

DÉCISION N° 2012 / 26 / PECSM / 1

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
- après en avoir délibéré,
- considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt national en raison de la disposition de la loi n°2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020 et de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage sont significatifs,
- considérant que les impacts des aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires) sur l'environnement sont significatifs,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle et de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Article 2 :

Le dossier du débat devra expliciter les projets d'aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le Président
Philippe Deslandes
Philippe DESLANDES

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 JUILLET 2012

DÉCISION N° 2012 / 27 / PECSM / 2

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

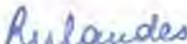
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
 - vu sa décision n° 2012/26/PECSM/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation du débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Madame Claude BREVAN présidente de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

Le Président


Philippe DESLANDES



NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP (1)

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 43 / PECSM / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
- vu sa décision n° 2012/26/PECSM/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation du débat public et sa décision n° 2012/27//PECSM/2 du 4 juillet 2012 nommant Madame Claude BREVAN présidente de la commission particulière,

- sur proposition de Mme Claude BREVAN,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer :

- M. Jean-Louis CHEREL,
- M. Roger SILHOL,
- Mme Mireille LETEUR

Le Président

Philippe DESLANDES

NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP (2)

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 52 / PECSM / 4

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
 - vu sa décision n° 2012/26/PECSM/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation du débat public et sa décision n° 2012/27//PECSM/2 du 4 juillet 2012 nommant Madame Claude BREVAN présidente de la commission particulière,
-
- sur proposition de Mme Claude BREVAN,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer M. Laurent PAVARD membre de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

Le Président


Philippe DESLANDES



DÉCISION DE PROLONGER LE DÉLAI DE PRÉSENTATION DU DOSSIER

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 9 JANVIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 07 / PECSM / 5

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
 - vu sa décision n° 2012/26/PECSM/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation du débat public et sa décision n° 2012/27//PECSM/2 du 4 juillet 2012 nommant Madame Claude BREVAN présidente de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 21 décembre 2012 du Président de la société Eolien Maritime France SAS, président de la société Eoliennes Offshore du Calvados à laquelle a été transférée l'autorisation d'exploiter par arrêté du 6 novembre 2012 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sollicitant un délai supplémentaire d'un mois pour la constitution du dossier du débat,
-
- sur proposition de Mme Claude BREVAN,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le délai de 6 mois prévu à l'article R. 121-7 II du code de l'environnement est prolongé d'un mois.

Le Président


Philippe DESLANDES

DÉCISION SUR LE DOSSIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 6 FEVRIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 13 / PECSM / 6

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer (Calvados),
 - vu sa décision n° 2012/26/PECSM/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation du débat public et sa décision n° 2012/27//PECSM/2 du 4 juillet 2012 nommant Madame Claude BREVAN présidente de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 24 janvier 2013 du Président de la société Eoliennes Offshore du Calvados, Président de la société Eolien Maritime France SAS, transmettant le dossier du débat,
-
- sur proposition de Mme Claude BREVAN,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage, y compris la contribution au débat public de RTE, comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 20 mars au 20 juillet 2013.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat sont approuvées.

Le Président



Philippe DESLANDES



LISTE DES ENTRETIENS PRÉALABLES

La CPDP a mené près de 100 entretiens en amont du débat. Les acteurs rencontrés sont listés ci-après par catégorie et ordre alphabétique.

> Assemblée nationale

- **Nicole AMELINE**, députée de la 4^{ème} circonscription du Calvados
- **Isabelle ATTARD**, députée de la 5^{ème} circonscription du Calvados
- **Philippe DURON**, député de la 1^{ère} circonscription du Calvados, maire de Caen et président de la Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer

> Conseil régional de Basse-Normandie

- **Laurent BEAUVAIS**, président du conseil régional de Basse-Normandie
- **Catherine GUILLEMANT**, chef de projet DDAD - UNESCO au conseil régional de Basse-Normandie
- **Marine LEMASSON**, conseillère régionale de Basse-Normandie déléguée à l'énergie
- **François LORFEUVRE**, directeur en charge de l'Aménagement et du développement durable au conseil régional de Basse-Normandie

> Conseils généraux

- **Jean-Léonce DUPONT**, président du conseil général du Calvados
- **Anne d'ORNANO**, vice-présidente du conseil général du Calvados
- **Jean-François LE GRAND**, président du conseil général de la Manche

> Intercommunalités et communes

- **Jean-Luc ADELAIDE**, maire de Ranville
- **Philippe AUGIER**, maire de Deauville
- **Pierre-Albert CAVEY**, maire de Port-en-Bessin-Huppain
- **Jean-Louis DE MOURGUES**, président de la communauté de commune Bessin, Seules et mer
- **Michel de FLORIS**, maire de Tracy-sur-Mer
- **Jean-Marc GILLES**, maire de Lion-sur-Mer
- **Patrick GOMONT**, président de la communauté de communes de Bayeux et maire de Bayeux
- **Patrick JARDIN**, maire d'Arromanches-les-Bains
- **Jean-Pierre LACHEVRE**, maire de Graye-sur-Mer
- **Patrick LAURENT**, maire de Luc-sur-Mer
- **André LEDRAN**, maire de Ouistreham
- **Guy LEGRAND**, maire de Colleville-Montgoméry
- **Jacques LELANDAIS**, maire d'Hermanville-sur-Mer
- **Louis LELONG**, président de la communauté de communes Isigny Grandcamp Intercom

- **François LOPEZ**, maire de Saint-Côme-de-Fresné
- **Philippe ONILLON**, maire de Ver-sur-Mer
- **Maryvonne MOTTIN**, maire de Bernières-sur-Mer
- **Olivier PAZ**, maire de Merville-Franceville
- **Frédéric POUILLE**, maire de Courseulles-sur-Mer
- **André ROUXEL**, président de la communauté urbaine de Cherbourg
- **Roland TIRARD**, maire de Longues-sur-Mer
- **Jean-Alain TRANQUART**, maire de Saint Aubin-sur-Mer
- **Jean VALLY**, maire de Sainte-Honorine-des-Pertes
- **François VANNIER**, président de la communauté de communes Cabalor

> Services de l'Etat

- **Kléber ARHOUL**, DRAC Basse-Normandie
- **Guillaume BARRON**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral, DDTM
- **Jean-Michel CHEVALIER**, adjoint au préfet maritime de la Manche pour l'action de l'État en mer
- **Adolphe COLRAT**, préfet de la Manche
- **Philippe COTTANCEAU**, DREAL Basse-Normandie
- **Christian DUPLESSIS**, directeur adjoint DREAL Basse-Normandie
- **Ludovic GENET**, chef du service ressources naturelles, mer et paysages, DREAL Basse-Normandie
- **Yves HUSSON**, sous-préfet de Cherbourg
- **Olivier JACOB**, secrétaire général de la préfecture du Calvados
- **Emmanuel KERVAREC**, DGAC Basse-Normandie
- **Jean-Philippe LACOSTE**, délégué régional du Conservatoire du Littoral
- **Philippe de LADOUCKETTE**, président de la Commission de régulation de l'énergie
- **Michel LALANDE**, préfet de région Basse-Normandie, préfet du Calvados
- **Franck LECONTE**, directeur départemental de l'Office national des anciens combattants du Calvados
- **Benoît LEMAIRE**, sous-préfet de Bayeux
- **Laurent MICHEL**, directeur général de la DGECC
- **Jean-Christophe MORAUD**, préfet de l'Orne
- **Vice Amiral d'escadre Bruno NIELLY**, préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- **Mario PAIN**, conseiller spécial du directeur général de l'énergie et du climat
- **Colonel Didier PLACIAL**, Zone aérienne de Défense Nord

> Milieux économiques

- **Jean CALLEWAERT**, président du CESER de Basse-Normandie
- **Michel COLLIN**, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Calvados
- **Jean-Claude LECHANOINE**, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Normandie
- **Marie-Odile LECRES**, présidente de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin
- **François PIQUET**, délégué aux énergies marines renouvelables, directeur général de la SPL Ouest Normandie Energies Marines
- **Jean-Michel SEVIN**, directeur général de Ports Normands Associés

> Sciences et techniques

- **Marie-Annick BUHLER**, directrice régionale Météo France
- **Jean-Marc VEZIEN**, ingénieur de recherche au Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) - CNRS

> Urbanisme

- **Jean-Philippe BRIAND**, Agence d'urbanisme de Caen Métropole

> Mer et pêche

- **Xavier ALEXANDRE**, président de Vague Lettres
- **Christophe AULERT**, directeur de l'Agence des aires marines protégées
- **Eric FOUCHER**, responsable ressources halieutiques, IFREMER
- **Paul FRANCOISE**, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Calvados
- **Daniel LEFEVRE**, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie

> Sécurité

- **Jean COATRIEUX**, président de la Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM)

> Tourisme

- **Béatrice BOISSEE**, directrice du musée PEGASUS
- **Philippe GAY**, directeur de Calvados Tourisme
- **Thierry GREGOIRE**, président de la Fédération nationale des saisonniers
- **Stéphane GRIMALDI**, directeur du Mémorial de Caen
- **Patrick MOUTAFIS**, président de l'Association des professionnels indépendants de l'industrie hôtelière de Basse-Normandie (APIIH)
- **Richard VAONOPOULOS**, directeur de Tourcom
- **Nathalie WORTHINGTON**, directrice du Musée Juno Beach

> Mémoire

- **Philippe BAUDUIN**, président 46 Royal Marines Commando Association
- **Amiral Christian BRAC DE LA PERRIERE**, président de Normandie mémoire et du Comité du Débarquement
- **Léon GAUTIER**, président de l'Amicale des anciens du Commando Kieffer
- **Colonel Peter HERRLY**, président de American Overseas Memorial Day Association
- **Gérard LECORNU**, président de l'association Port Winston Churchill
- **Carl LIVERSAGE**, directeur opérationnel, Commonwealth War Graves Commission
- **Nelly POIGNONNEC**, responsable communication et ressources humaines, Commonwealth War Graves Commission
- **Roger THORN**, président de la Royal British Legion, Paris

> Environnement

- **Gérard DEBOUT**, président du Groupe ornithologique normand
- **Jean-Pierre FRODELLO**, directeur de la Ligue pour la protection des oiseaux de Haute et Basse-Normandie
- **Claudine JOLY**, présidente du Comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN)
- **François LEBOULENGER**, président du groupe mammalogique Normand
- **René MAFFEI**, président du Groupement régional des associations de protection de l'environnement
- **Thomas PAYSANT-LEROUX**, Les 7 vents du Cotentin
- **Hervé TEXIER**, vice-président de la Fédération environnement durable (FED)

> Sport

- **Jean-Pierre CHAMPION**, président de la Fédération française de Voile
- **Serge EVEN**, président de la Ligue de Voile de Basse-Normandie
- **Ingrid RICHARD**, vice-Présidente de la Fédération française d'études et de sports sous-marins
- **Michel SICQUOT**, représentant du Comité 14 de la Fédération des sports nautiques et sous-marins

> Parti Politique

- **Bérengère DAUVIN**, secrétaire régionale d'Europe Ecologie les Verts Basse-Normandie

> Autres acteurs

- **Pierre BRUNET**, professeur émérite de géographie
- **Françoise MAISONGRANDE**, retraitée de l'Éducation nationale



RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS DIFFUSÉS

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des documents diffusés au cours du débat, en fonction des opérations réalisées (affichage, diffusion de tracts, routage).

Lancement du débat	Dates	Documents diffusés
Diffusion toutes boîtes aux lettres dans 56 000 boîtes	Semaine du 11 mars	- Lettre d'information - Journal n°1 - Synthèse du DMO - Contribution RTE
Envoi postal aux 1 500 acteurs du territoire	Semaine du 11 mars	- Lettre d'information - Journal n°1 - DMO et sa synthèse - Contribution RTE - Bon de commande de documents
Envoi postal aux 1 000 partenaires de diffusion	Semaine du 11 mars	- Lettre d'information - Journal n°1 - DMO et sa synthèse - Contribution RTE - Bon de commande de documents
Envoi aux 190 communes du territoire du débat	Semaine du 11 mars	- Lettre d'information - 5 DMO - 50 synthèses du DMO - 50 contributions RTE - 50 Journal n°1

Réunion publique de Bayeux le 20 mars	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral et commerces de Bayeux	Les 7 et 8 mars	128 affiches
Commerces de Bayeux, centre-ville et rues commerçantes	Le 15 mars	20 affiches 850 tracts
Marché de Bayeux	Le 16 mars	6 affiches 240 tracts
Gare SNCF de Caen	Le 18 mars	5 affiches 200 tracts
Marché de quartier de Bayeux et les alentours de la Gare de Bayeux	Le 20 mars	5 affiches

Réunion publique de Courseulles-sur-Mer le 4 avril	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral	Le 21 mars	56 affiches 650 tracts
Festival international du cirque à Bayeux	Le 23 mars	5 affiches 1 050 tracts
Courseulles : commerces du centre-ville, port, yacht-club, office de tourisme	Le 27 mars	11 affiches 50 tracts
Centre-ville de Caen, centre commercial d'Hérouville-Saint-Clair, plages de Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer	Le 30 mars	65 affiches 2 015 tracts
Marché de Courseulles-sur-Mer	Le 2 avril	150 tracts

Réunion publique de Port-en-Bessin-Huppain le 12 avril	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral	Le 21 mars	35 affiches 725 tracts
Centre-ville, commerces et centres nautiques de Port-en-Bessin-Huppain	Le 4 avril	28 affiches 580 tracts
Port de Caen-Ouistreham, Halle aux poissons, aéroport de Caen-Carpiquet	Le 5 avril	24 affiches 450 tracts
Marché, plage et port de Port-en-Bessin-Huppain	Le 7 avril	280 tracts
Affichage dans les villes du littoral	Le 8 avril	26 affiches 780 tracts
Affichage dans les villes du littoral, Criée de Port-en-Bessin-Huppain et marché de Grancamp-Maisy	Le 9 avril	250 tracts

Réunion publique de Ranville le 23 avril	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral	Le 16 avril	79 affiches 1 100 tracts
Centre-ville, commerces, marché, port de Ouistreham et Ranville	Le 19 avril	7 affiches 800 tracts
Marché de Douvres-la-Délivrande	Le 20 avril	1 affiche 250 tracts

Réunion publique de Ver-sur-Mer le 29 avril	Dates	Documents diffusés
Marché et commerces de Courseulles-sur-Mer	Le 23 avril	2 affiches 650 tracts
Affichage dans les villes du littoral, commerces et office du tourisme de Ver-sur-Mer	Le 24 avril	71 affiches 900 tracts
Marché et commerces de Bayeux	Le 27 avril	7 affiches 800 tracts

Réunion publique de Caen le 15 mai	Dates	Documents diffusés
Mairie de Caen, Palais des Congrès, universités	Le 3 mai	95 affiches 2 275 tracts
Centre commercial d'Hérouville-Saint-Clair	Le 4 mai	150 tracts
Lycées et universités de Caen	Le 7 mai	24 affiches 450 tracts
Gare SNCF de Caen	Le 13 mai	50 tracts

Réunion publique de Bernières-sur-Mer le 31 mai	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral et centres-villes de Courseulles, Bernières et Ouistreham	Le 23 mai	59 affiches 825 tracts
Diffusion boîtes aux lettres dans les villes en bord de mer	Le 24 mai	700 tracts
Marché de Douvres-la-Délivrande	Le 25 mai	250 tracts
Marché de Courseulles-sur-Mer	Le 28 mai	250 tracts



Réunion publique d'Arromanches-les-Bains le 12 juin	Dates	Documents diffusés
Tractage lors de la Normandie Channel Race	Les 11 et 14 avril	10 affiches 450 tracts bilingues
Gares de Bayeux, Caen, Ouistreham, musées, offices du tourisme, camping et golf	Le 3 juin	42 affiches 450 tracts
Marché de Courseulles, centres-villes de Courseulles, Arromanches-les-Bains, Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain	Le 4 juin	50 affiches 850 tracts
Feu d'artifice de Longues-sur-Mer	Le 5 juin	650 tracts
Cinéma plein air et feu d'artifice d'Arromanches-les-Bains	Le 6 juin	900 tracts
Bal de la Libération de Bayeux	Le 7 juin	150 tracts
Marché de Bayeux et pique-nique géant de Saint-Laurent	Le 8 juin	10 affiches 750 tracts
Plages aux alentours de Courseulles-sur-Mer	Le 9 juin	300 tracts

Réunion publique de Ouistreham le 20 juin	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral	Le 13 juin	33 affiches
Marché et port de Ouistreham	Le 14 juin	60 tracts
Marché de Douvres-la-Délivrande, plages	Le 15 juin	940 tracts
Centres-villes et ports de Port-en-Bessin-Huppain et Grancamp-Maisy, centre-ville de Ouistreham	Le 18 juin	600 tracts

Réunion publique de Lion-sur-Mer le 11 juillet	Dates	Documents diffusés
Affichage sur Courseulles, Ouistreham, Douvres-la-Délivrande et Luc-sur-Mer	Les 2 et 3 juillet	77 affiches 830 tracts
Marché et centre-ville de Lion-sur-Mer	Le 4 juillet	11 affiches 250 tracts
Festival de Beauregard, centre-ville d'Hérouville-Saint-Clair	Le 5 juillet	100 tracts
Campings, golfs, casinos, piscines, tennis, centres aquatiques et de plongée	Le 6 juillet	350 tracts
Centre-ville de Bayeux, fêtes médiévales, plages	Le 7 juillet	180 tracts
Marché et centre-ville de Courseulles-sur-Mer	Le 9 juillet	550 tracts

Réunion publique de Courseulles-sur-Mer le 18 juillet	Dates	Documents diffusés
Affichage dans les villes du littoral	Les 11 et 12 juillet	110 affiches 730 tracts
Marché de Bayeux et feu d'artifice de Courseulles-sur-Mer	Le 13 juillet	1 000 tracts
Marché de Caen et plages	Le 14 juillet	530 tracts
Centres-villes de Grandcamp-Maisy, Port-en-Bessin-Huppain, Ranville, Merville-Franceville-Plage et Cabourg	Le 16 juillet	350 tracts
Le Viking Beach Soccer Tour à Courseulles-sur-Mer	Le 17 juillet	500 tracts

LISTE DES CAHIERS D'ACTEURS

- **Cahier d'acteur n°1** CCI Normandie
- **Cahier d'acteur n°2** SOTRABAN
- **Cahier d'acteur n°3** Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Basse-Normandie
- **Cahier d'acteur n°4** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- **Cahier d'acteur n°5** Cluster maritime français (CMF)
- **Cahier d'acteur n°6** CCI Cherbourg Cotentin, Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin (MEF), Technopole Cherbourg Normandie et la Communauté urbaine de Cherbourg
- **Cahier d'acteur n°7** Comité régional pour l'aménagement et la protection de la nature (CREPAN)
- **Cahier d'acteur n°8** Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)
- **Cahier d'acteur n°9** Europe Écologie Les Verts - Basse-Normandie
- **Cahier d'acteur n°10** Agence des aires marines protégées
- **Cahier d'acteur n°11** Ports Normands Associés
- **Cahier d'acteur n°12** Groupe d'études des cétacés du Cotentin (GECC) et Réserve naturelle domaine de Beauguillot
- **Cahier d'acteur n°13** Conseil général du Calvados
- **Cahier d'acteur n°14** Parti Socialiste Basse-Normandie
- **Cahier d'acteur n°15** Ouest Normandie Énergies Marines
- **Cahier d'acteur n°16** Calvados Stratégie et Calvados Tourisme

LISTE DES CONTRIBUTIONS

- **Contribution n°1** M. Ivan CAUSSE
- **Contribution n°2** Mme Manon LETASSEY-MADIC
- **Contribution n°3** Mme Françoise MAISONGRANDE
- **Contribution n°4** Syndicat des énergies renouvelables
- **Contribution n°5** M. Jean-Michel SUARD
- **Contribution n°6** M. Brian BROOKS
- **Contribution n°7** Union des industries et métiers de la métallurgie - Manche
- **Contribution n°8** Mme Véronique LEROUX
- **Contribution n°9** Fédération environnement durable (FED)
- **Contribution n°10** Bessin Environnement
- **Contribution n°11** Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- **Contribution n°12** Élus de la majorité de Courseulles-sur-mer
- **Contribution n°13** Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)



NOTICE DE LECTURE DES TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Afin de contribuer à une meilleure lisibilité des apports du débat, le maître d'ouvrage a établi une segmentation des sujets et questions posés lors des réunions publiques ou postés sur le site Internet, suivant 7 thématiques, elles-mêmes déclinées en sous-thématiques.

> Les thématiques des tableaux de synthèse

1 • L'énergie éolienne en mer

Contexte mondial et européen, objectifs français, besoins énergétiques, offre et demande énergétique, fonctionnement, efficacité et taux de charge, réglementation et appel d'offres, prix de l'électricité, autres.

2 • Les caractéristiques du projet de Courseulles-sur-Mer

Puissance, distance, emprise, fondations, études et choix techniques, éoliennes, raccordement, calendrier de construction, exploitation et maintenance, démantèlement, coût, concertation, autres.

3 • Économie et Industrie

Filière industrielle, activités portuaires, PME/PMI, emploi, formation professionnelle et insertion, fiscalité, autres.

4 • Environnement

Diseaux, espèces halieutiques, mammifères marins, fonds marins, qualité de l'eau, bruit, trait de côte, effet récif, autres.

5 • Paysage, site historique et tourisme

Visibilité, immobilier, patrimoine culturel, tourisme, activités indirectes, autres.

6 • Pêche et autres usagers de la mer

Pêche professionnelle, plaisance, radars, sécurité maritime, règles d'usages au sein et à proximité du parc, autres.

7 • Le débat public

Principes, organisation, suites, autres.

> La méthodologie de collecte des informations

Le travail de collecte des données présentées dans les tableaux de synthèse a été effectué sur les documents suivants :

- les verbatim de chaque réunion,
- les questions / réponses postées sur le site Internet,
- les avis, contributions et cahiers d'acteurs.

L'approche adoptée a été de retenir certains points particuliers ou remarquables de par leur fréquence d'évocation, leur nature singulière, etc, et d'en proposer une lecture synthétique sous forme de tableaux.

Bien évidemment, ces synthèses ne retranscrivent pas l'exhaustivité des sujets évoqués, et doivent être considérées comme un outil facilitant la lecture des enseignements et informations communiquées pendant le débat public.

Par ailleurs, la retranscription des informations dans les synthèses s'est efforcée de respecter le plus fidèlement possible l'expression originelle de leurs auteurs, bien que parfois, il eût fallu raccourcir cette dernière pour l'intégrer dans les tableaux.

> Les restitutions

Deux tableaux de synthèse sont proposés :

- La synthèse des points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis : il s'agit là essentiellement de déclarations ou de prises de position.
- La synthèse des questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession, ainsi que les précisions apportées pendant le débat public : ces dernières, une fois encore, sont constituées d'extraits des réponses apportées par les intervenants, et n'ont donc pas vocation à être exhaustives au regard de chaque réponse apportée pendant le débat public.

Au regard des enseignements du débat public, quelques thématiques supplémentaires auraient pu être introduites dans ces synthèses :

- la compétitivité des choix effectués par la France dans le cadre de la transition énergétique et du mix énergétique,
- la stratégie de la France en terme de filière industrielle dans le contexte de la mondialisation,
- le choix des sites d'implantation imposés et résultant des travaux préparatoires à l'appel d'offres de 2011,
- la gouvernance du projet, notamment sur les aspects environnementaux, territoriaux et sociaux.

TABLEAU DES QUESTIONS ET RÉPONSES

THÈME 1 – L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN		
OBJECTIFS FRANÇAIS		
BESOINS ÉNERGÉTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > Ne faut-il pas aussi des mesures incitatives pour consommer moins d'énergie ? 	
OFFRE ET DEMANDE ÉNERGÉTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > L'implantation de ce champ d'éoliennes s'inscrit-il dans une réflexion globale de la recherche de ressources énergétiques dans notre région ? > Faudra-t-il construire de nouvelles centrales thermiques ou de stockage pour fournir l'énergie en cas d'absence de vent ? > Y a-t-il des difficultés pour le pilotage du réseau et le lissage de la transmission d'électricité sur le réseau lié à la production décentralisée d'électricité ? > L'intermittence de l'éolien pose des problèmes de divers ordres: prévision de fourniture électrique, etc. mais aussi de nécessité d'énergie de substitution lors d'absence de vent... Compte tenu du nombre de constructions offshore à venir, quelle est la réflexion nationale pour l'ensemble de ces plateformes ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les objectifs français en matière de production d'électricité sont définis dans la loi de programmation et portent jusqu'en 2020. > RTE indique qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles centrales pour intégrer les 25 000 MW éoliens (dont 6 000 offshore) à l'horizon 2025. > RTE a présenté les principaux éléments sur le fonctionnement du réseau et la gestion des énergies renouvelables au sein du bouquet énergétique français. Cette réunion a permis d'expliquer que le réseau français peut accueillir sans difficulté particulière un volume de 20 à 25 gigawatts d'énergies renouvelables si ces dernières sont suffisamment réparties sur le territoire national et que la construction de centrales de substitution pour les jours « sans vent » n'est donc pas nécessaire.
FONCTIONNEMENT		
EFFICACITÉ ET TAUX DE CHARGE	<ul style="list-style-type: none"> > Quelles sont les données % de fonctionnement et % facteur de charge du nucléaire ? > Quelle sera la production annuelle de l'EPR Flamanville estimé à 8 Mds €, en comparaison avec celle du parc de Courseulles-sur-Mer [1 500 GWH pour 1,8 Mds €] ? > Y aura-t-il à court terme des évolutions techniques pour améliorer les rendements, les énergies renouvelables n'ont, semble-t-il, pas encore atteint un niveau de maturité suffisant ? > La puissance du parc éolien est très faible par rapport à la production nucléaire ; faudrait-il des dizaines et des dizaines de parcs pour se passer du nucléaire ? > Quels sont les rendements des différents champs éoliens offshore ? > Quel est l'intérêt de l'éolien en mer ? Quel est le bilan financier par rapport à la revente d'électricité, la production d'électricité et le coût de fonctionnement ? 	<ul style="list-style-type: none"> > En 2012, pour le parc nucléaire français, le coefficient de disponibilité a été de 79,7 %, le coefficient d'utilisation de 91,6 %, et le facteur de charge résultant de 73 %. > La production de ces 2 technologies peut difficilement se comparer. L'investissement par MW installé est de 4 M€ pour Courseulles-sur-Mer, et de 4,85 M€ pour l'EPR. > L'intérêt est la possibilité d'avoir un parc à grande échelle en mer, avec un niveau de production plus important, et un coût de production du MWh qui devrait baisser dans les années à venir.
RÉGLEMENTATION ET APPEL D'OFFRE	<ul style="list-style-type: none"> > Y aura-t-il d'autres parcs prévus en baie de Seine ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Ce n'est pas prévu.

THÈME 1 – L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
<p>PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> > L'électricité des futures éoliennes offshore est 2 fois plus chère que celle du futur EPR : les Français sont-ils prêts à payer ? > Le coût de l'éolien offshore est pratiquement 5 fois plus cher que l'éolien terrestre, quel est le prix de revente du KWh ? > Existe-t-il d'autres solutions ? Ont-elles été étudiées ? > Quel est le coût des différentes énergies en France ? > Pouvez-vous établir une fiche détaillée des coûts comparés (ce qui est inclus ou pas), un comparatif de coût par type de production d'électricité ? > Quel est le prix de rachat pour le nucléaire ? > Les coûts de démantèlement sont-ils intégrés pour les 2 sources d'énergie, nucléaire et éolien ? > Le prix de l'électricité va-t-il doubler ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les éléments d'informations ont été donnés par le maître d'ouvrage pour les différentes filières. > Le prix de rachat de l'éolien terrestre est de 82 €/MW comparé à celui de l'éolien en mer de 202 €/MW - source CRE base juillet 2011. > Ce projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer s'inscrit dans le cadre de cette politique de diversification du bouquet énergétique. > Voir tableau comparatif fourni par le maître d'ouvrage. > La Cour des comptes a estimé le coût de production, au sens du coût courant économique, de l'électricité produite par le parc nucléaire existant en France en 2010 à 49,5 €/ MWh. La prise en compte du programme supplémentaire de maintenance prévu par EDF et renforcé après les événements de Fukushima, ainsi que les évaluations complémentaires de sûreté menées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), ont conduit la Cour des Comptes à retenir une évaluation de 54,2 €/ MWh. Le rapport du Sénat cite le chiffre de 70 à 90 euros du MWh pour le coût de production de l'EPR de Flamanville 3, sur la base des informations disponibles au moment de sa publication. Ces coûts de l'électricité, pour le nucléaire comme pour l'éolien en mer, intègrent les coûts estimés de démantèlement. > La hausse du prix de l'électricité dans les années à venir devrait être bien inférieure aux 100 %.
<p>AUTRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi pas faire des éoliennes flottantes, et en contrepartie obtenir un désengagement du nucléaire sur la région concernée ? > Quand les éoliennes seront en service, pourra-t-on savoir l'origine de l'électricité qui alimente les foyers (éolien, nucléaire) ? > Quel est le coût de construction d'une centrale nucléaire ? Peut-on avoir des informations de comparaison coût/puissance nucléaire ? > Combien faut-il d'éoliennes pour remplacer le nucléaire ? > Pourquoi faut-il que ce soit les français qui paient et non EDF ? > Est-ce le consommateur qui paiera la rentabilité du projet ? > Pourquoi certaines côtes sont épargnées (cf. Côte d'azur) ? > Ne serait-il pas plus judicieux de s'orienter sur des hydroliennes, est-ce l'avenir ? > Quels sont les avantages des hydroliennes jugées plus performantes, par rapport aux éoliennes ? > Depuis quand fait-on des éoliennes offshore en France ? Qu'en est-il de l'Angleterre ? > Quel a été le comportement des éoliennes lors du raz-de-marée de Fukushima ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La technologie n'est pas mûre ; pas d'élément d'information disponible sur le remplacement du parc nucléaire. > La réponse est non. > La comparaison est difficile : le MWh éolien est de 202 € (info CRE) – le MWh nucléaire EPR est de 70 à 90€ (rapport sénat). > Le surcoût de l'électricité éolienne offshore est rémunéré au travers la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité)(soit en 2020 sur la base de 6 000 MW installés une hausse de 25 €/an/foyer). > La région PACA a été sollicitée en son temps (mars 2009). > Les hydroliennes sont dans une phase de maturité incertaine en terme de production industrielle ; d'ici 5 ans devraient arriver les premières têtes de série industrielle. > Le caractère prédictible de la production électrique pour un niveau de puissance équivalent au km linéaire (6 MW) ; l'absence de pollution visuelle ; la possibilité de continuer à naviguer au dessus. > Il s'agit des premiers projets en France ; le premier parc a été construit au Danemark en 1991 et plus récemment en Angleterre qui compte le plus grand nombre d'éoliennes offshore installées. > Les éoliennes ont résisté et continuent de fonctionner.

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
PUISSANCE	<ul style="list-style-type: none"> > A combien est estimée la baisse de rendement du parc entre l'implantation initiale (configuration de production optimale) et celle retenue ? > Est ce que 450 MW est un pic de production ou une moyenne ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La baisse est estimée à 2,6 %. > La production annuelle sera de 1 500 GWH.
DISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi le parc éolien de Saint-Brieuc est à 30 km et celui de Courseulles-sur-Mer à 10 km ? > Pourquoi pas une implantation à 20 km des côtes ? > Pourquoi ne pas prévoir une distance de 25 milles marins des côtes, comme cela se fait dans le monde entier ? > Surcoût pour que l'implantation ne soit plus visible de la côte ? > Pourquoi une implantation au sud et pas au nord de l'épave de la Carcasse ? > Quel calcul économique a été fait pour implanter le champ à 10 km et pas plus au large, à l'image du projet Alpha Ventus allemand (50 km) ? > A quelle distance voit-on le sommet des pales d'éoliennes, ainsi que de nuit les signaux lumineux ? > Quelles sont les distances entre les différents sites historiques et la 1ère éolienne ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les choix pour Courseulles-sur-Mer résident des concertations préalables avec les usagers de la mer et de l'impact profondeur / coûts d'investissement. > La réglementation ne permet pas d'installation hors eaux territoriales. > (12 milles) > Le surcoût n'est pas connu et nécessiterait des études pour le déterminer. > Ce choix résulte de la conjugaison des demandes des pêcheurs et des aspects coûts d'installation. > Pour le projet Ventus, la profondeur est de 30 m, donc permet des fondations à un coût raisonnable ; le projet a aussi bénéficié de financements publics en tant que démonstrateur. > La visibilité de nuit du feu à éclats rouge (2 000 candelas) est de 20 km. > Les informations sont données dans les tableaux et cartes fournis.
EMPRISE	<ul style="list-style-type: none"> > Demande d'informations sur l'implantation du parc ? > Pourquoi ce format énorme de 75 éoliennes sur 50 km² ? > Pourquoi un alignement géométrique au détriment de l'impact visuel ? Pour des questions d'économies ? > Y a-t-il une possibilité de revoir l'implantation ? > Quelles sont les autres options d'implantation ? > Pourquoi une forme en losange, et pas par exemple une représentation qui soit commémorative ou par rapport à l'écologie ? > Peut-on diminuer la distance entre éoliennes au regard de l'emprise importante du parc ? > Y a-t-il des extensions prévues du parc ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les coordonnées des éoliennes encadrant le parc ont été données. > Cela représente 65 % de la zone de 77 km² réservée par l'État. > L'alignement géométrique a été choisi pour satisfaire aux usages de la mer (pêche) ; ce choix n'induit pas d'économie financière pour le maître d'ouvrage. > Le choix effectué résulte d'une concertation avec tous les acteurs locaux. > Cette distance est nécessaire pour la régénération du vent pour alimenter l'éolienne suivante ; espacement entre 5 et 7 fois la taille du rotor. > Il n'est pas prévu d'extension du parc.
FONDACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Les études géotechniques n'étant pas terminées, êtes-vous certains de faire les fondations par battage et non par forage ? > Comment fait-on en cas de forage ? > Pourquoi le choix de mono pieux ? > Comment est assurée la stabilité des éoliennes et leur pérennité sur 25 ans compte tenu de diaclases dans le sous-sol marin ? > Quelle est la quantité de béton par fondation ? 	<ul style="list-style-type: none"> > On peut penser qu'il n'y aura pas uniquement du battage. > Si une roche dure est rencontrée pendant le battage, on procède alors à un forage à l'intérieur du tube ; les matériaux extraits sont ensuite remis à l'intérieur du pieu. > Ce choix résulte des conclusions des 3 carottages effectués en 2001. > Un programme d'essais est prévu en laboratoire pour le calcul des fondations, avec validation des résultats par un organisme de certification. > 30 m³ soit 60 tonnes.

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
ÉTUDES ET CHOIX TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > En Angleterre 20 % des projets environ sont abandonnés du fait de difficultés géologiques rencontrées ; Y a-t-il une étude géologique pour ce projet ? > Y a-t-il une étude sur la propagation du bruit pendant la construction et l'exploitation ? > Comment est assuré le respect des normes et certifications demandées, le respect de l'environnement ? > Quelle assurance de la durabilité de la démarche développement durable ? > Quel est l'impact des champs magnétiques des câbles sur les chevaux lors de randonnées, sur les GPS et boussoles, sur l'environnement marin ? > Quel est l'impact des champs magnétiques au voisinage des câbles terrestres ? > Quels sont les dangers pour la santé du transport terrestre par câble 225 000 V ? > Quel est le schéma d'implantation de la base de Ouistreham ? > Quels sont les aménagements portuaires à Ouistreham (position du coupe houle et accès écluse) ? > Quels sont les aménagements paysagers prévus pour masquer la route d'accès et les bâtiments de maintenance sur le port de Ouistreham ? > Quels sont les aménagements esthétiques de la façade Ouest du hangar prévu à Ouistreham ? 	<ul style="list-style-type: none"> > En 2011 des campagnes géologiques ont été menées, et plus récemment 2 autres campagnes ont été réalisées ; les résultats sont en cours d'analyse. > La synthèse d'étude acoustique est disponible sur le site de la CPDP. > Les certifications ISO14001 et OHSAS18001 sont exigées ; > Une étude de bilan carbone est disponible sur le site CPDP. > Aucun impact signalé lié à des câbles 225 kV sous terrains ; un diagnostic des infrastructures est proposé par le GPSE (Sécurité Electrique) : pas d'incidence sur l'environnement marin suivant les études disponibles. > Le rayonnement du champ magnétique mesurable au niveau du sol est en deçà des normes légales. > Les études ne sont pas finalisées ; la sécurité demeure une préoccupation majeure. > La surface sera de 1 000 m² : voir schémas mis en ligne. > Voir document mis en ligne. > Des plantations sont prévues.
ÉOLIENNES	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi ne pas avoir choisi des éoliennes flottantes ? > Pourquoi ne pas habiller les mâts des éoliennes de couronnes mobiles circulaires ? > Quels sont les dispositifs prévus pour éviter que les éoliennes soient broyées en cas de tempête ? > Quel est le vent maximum de résistance ? > Quelle est la longueur du sillage aérien des éoliennes ? > Quel est le type de peinture sous-marine ? Quels sont les moyens de lutte contre la corrosion ? > La partie immergée des pieux comporterait une protection par le cuivre pour éviter la corrosion. La dissolution du cuivre dans le milieu aquatique ambiant a-t-elle été évaluée ? Quel impact sur la flore et micro faune à proximité ? > Quel est le métal utilisé pour résister à la corrosion en mer ? > Quelles sont les caractéristiques des éoliennes ? > Par qui et où seront fabriqués les alternateurs des éoliennes ? > Point sur la certification de la performance de l'éolienne qui n'existe pas en situation offshore ? > Comment peut-on produire du 225 kV à partir de machines électromécaniques ? > Quelle est la fréquence du courant électrique au sortir de la génératrice ? > Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? > Quelle est la fiabilité des éoliennes ? 	<ul style="list-style-type: none"> > L'éolien flottant est en cours de développement avec un défi technologique sur le flotteur. > Cette option va à l'encontre des dispositifs de protection anticorrosion prévus, des contraintes poids (460 T), et d'un impact minime sur la production électrique. > Les éoliennes sont mises en position de sécurité et arrêtées si la vitesse du vent dépasse 90 km/h. > Les éoliennes sont dimensionnées pour résister à des rafales de 200 km/h. > Il y a peu d'études scientifiques. Une approche pragmatique consiste à prévoir un espacement mini entre éoliennes égal à 5 fois la taille du rotor, pour limiter les pertes de rendement. > Il n'y a pas de peinture prévue, mais une anode sacrificielle. > Le matériau assurant cette protection devrait être constitué d'alliage de zinc ou d'aluminium, le cuivre que vous mentionnez n'est pas envisagé. Il n'y aura pas d'impact particulier sur les organismes vivants à proximité. > Il s'agit d'un acier standard avec une peinture anticorrosion. > Un élément vide = 100 T, et l'élément du bas (plein) = 200 T. > Par ALSTOM à Montoir-de-Bretagne. > Le test de l'éolienne se déroule sur le site du Carnet depuis mars 2012. Un test en situation offshore en mer du Nord prévu à partir de juillet 2013. > La tension est de 900 v avec une fréquence variable liée à la vitesse de rotation de l'éolienne. Deux convertisseurs permettent de produire un courant 50 Hz qui est transformé ensuite en 33 kV. > Le standard est de 20 ans ; une maintenance correcte devrait permettre de prolonger cette durée à 25 ans. > La disponibilité est de 95 % du temps.

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
RACCORDEMENT	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est le cheminement entre le parc et le poste de Ranville ? > Quel est le choix du site d'atterrage ? Quel est le processus de décision ? > Quelles sont les hypothèses de passage sur le site de Lion-sur-Mer ? > Pourquoi ne pas faire sortir le câble dans la zone désertique entre Courseulles-sur-Mer et Bernières-sur-Mer ? > Comment sera franchi le platier rocheux ? > Quel est l'impact de l'enrochement d'un câble tripolaire sur les mouvements de sable et du sol ? > Quels sont les dispositifs prévus pour éviter l'arrachage de câbles en cas de tempête ? > Y a-t-il nécessité de construction d'une nouvelle ligne aérienne depuis le poste de Ranville ? > Quels types d'installations seront construites sur le rivage ? > Quelles sont les distances de sécurité du câble par rapport aux constructions ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Il y a plusieurs sites d'atterrage en étude, et donc également de tracés de raccordement. > La décision sera prise en octobre 2013 par la commission de concertation mise en place dans le cadre de la circulaire Fontaine sous l'autorité de la préfecture de région. > Dans le cas de la zone de Luc-sur-Mer et Lion-sur-Mer, la coupure d'urbanisation représente une zone naturelle soumise à une érosion sensible sans sentier suffisamment large pour réaliser les travaux. Cette zone n'est pas acceptable pour un atterrage. > Le choix est lié à la disponibilité de la rampe d'accès bateaux, qui pourra être refaite à cette occasion. > Il y a 2 options : le tranchage ou bien le forage dirigé. > L'ensouillement est privilégié ; une étude RTE est prévue courant été 2013, une étude sur hydrodynamisme et dynamique sédimentaire est également prévue. > L'ensouillement est appliqué en priorité, en cas d'impossibilité, des protections adaptées sont prévues [enrochements]. > Le réseau électrique régional ne nécessitera pas de travaux significatifs et de nouvelle ligne électrique. Ils vont se limiter au remplacement d'un tronçon de 100 m de câble existant en un endroit et 50 m en un autre endroit à proximité de la commune d'Ifs. On aura aussi à installer un pylône à l'entrée du poste électrique d'Ifs pour des questions de tenue mécanique. > 2 chambres de jonctions en sous-terrain sont prévues. > Pas de bâtiment et de grands arbres 3 m de part et d'autre de la tranchée.
CALENDRIER CONSTRUCTION	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est le calendrier pour le projet de Courseulles-sur-Mer ? > Quel est le planning de battage et les contraintes ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La séquence devrait commencer fin 2017/début 2018 sur une période acceptable de 1,5 an.
EXPLOITATION & MAINTENANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est le nombre de navires mobilisés pendant la construction et la maintenance ? > Combien de bateaux pour la maintenance ? Au débat de Ranville, il a été dit 4 navires, maintenant on parle de 2 ? > La maintenance des bateaux sera-t-elle assurée à Ouistreham ? On a cru comprendre que c'était à Port-en-Bessin-Huppain ? > Les équipes de maintenance seront-elles en partie partagées entre Ouistreham et Fécamp ? > Les équipages des bateaux seront-ils français ? Marine marchande française ? Combien de personnes ? > Le code du travail maritime impose 4 marins (livret ENIM) sur les bateaux pour des travaux comportant la mise de personnes sur des tourelles. > Quelle est la durée d'exploitation ? > Pourquoi une durée de 25 ans ? > Comment est assurée l'exploitation, la surveillance 24/24, le suivi des données du parc ? > Y a-t-il un risque de concurrence sur les compétences locales qu'on veut garder pour la pêche ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Durant la période des travaux en mer, le nombre de navires pourra varier entre 5 et 40 selon les différentes phases du chantier. Durant la période d'exploitation du parc éolien, 2 à 3 navires devraient être mobilisés pour les opérations de maintenance, l'idée étant de mutualiser les moyens d'intervention avec la base de Fécamp. > A Port-en-Bessin-Huppain, mais en cas d'embouteillage de cette base [impact de l'élevateur à bateaux prévu - 350 T], il est possible de solliciter d'autres bases de réparation sur le secteur Ouistreham – Port-en-Bessin-Huppain. > Il y aura une équipe de techniciens propre à chacune des bases de Ouistreham et de Fécamp. > L'emploi local sera privilégié. 12 marins sont prévus. > On sera conforme aux demandes de l'ENIM et du code du travail ; les modalités par rapport aux transferts de charges utilisés sur les bateaux ne sont pas encore décidées. > 20 ans, mais sûrement 25 ans avec une maintenance adaptée. > La concession est de 30 ans y compris la période construction ; 25 ans est un ordre de grandeur. > Un centre national est prévu pour les différents champs ; sa localisation n'est pas encore décidée. > Il n'y aura pas de concurrence, ce n'est pas l'intérêt du maître d'ouvrage qui est là pour 25 ans.

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
DÉMANTÈLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> > La décision a-t-elle été déjà réfléchie ou prise pour la déconstruction : les éoliennes vont-elles être enlevées, remplacées ? A qui incombe le démantèlement ? > Comment sera effectué le recyclage des éléments ? > Traitement des turbines en fin de vie, devenir des pieux ? > Coût du démantèlement et recyclage des éléments ? > Que se passera-t-il après le démantèlement ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La concession est de 30 ans ; à ce stade, il est difficile de dire sur quelle base technologique un renouvellement de concession pourrait être demandé ; le démantèlement prévoit de rendre le site dans l'état originel. Le démantèlement incombe au maître d'ouvrage. > Tous les composants du parc éolien seront démontés et rapportés à terre en vue de réutiliser, recycler ou éliminer les différents éléments. > 98 % du poids des éléments des éoliennes et fondations sont recyclables. > Le coût de démantèlement fait l'objet d'une garantie financière en faveur de l'État d'un montant de 22,5 millions d'euros au moins pour les 75 éoliennes. > Pas de visibilité à l'heure actuelle.
COÛT	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est le prix de revente de l'électricité ? > Quel est le coût exact du MWh à la fin du projet éolien ? > Quelle est décomposition des coûts de maintenance ? (50 M€/an) > Que recouvre le prix d'une éolienne ? Le remplacement en cas d'avarie majeure est-il pris en compte ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Ces données sont confidentielles – voir le rapport du sénat - 11/07/2012 : le coût de l'éolien en mer est de 202 €/MW source CRE base juillet 2011, le surcoût induit par le parc de Courseulles-sur-Mer sera de l'ordre de 2 €/an par foyer.
CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> > Exigence d'engagement de respect de la pêche de loisir pendant l'installation par battage des éoliennes (voir les alternatives possibles, l'adaptation du calendrier) ? > Compatibilité des aménagements portuaires de Ouistreham et des activités actuelles ? Qui financera ? > Demande de l'association des amis du Platon d'être destinataire des rapports d'études, et associée aux études concernant Bernières-sur-Mer (travaux sous-marins et sous terrains). > Quel est l'impact des rayonnements électromagnétiques sur des habitations situées à moins de 50 m du câble ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les études en cours ne prévoient pas la suppression d'activités existantes, le financement serait assuré par le maître d'ouvrage ou Ports Normands Associés (avec loyer). > La valeur sera très faible et difficile à mesurer (la réglementation impose < 100 microTesla). On transmettra les mesures à la mairie et aux instances intéressées.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Comment le projet est-il né ? Qui sont les déposataires ? > Quels bénéfices pour les habitants du littoral ? > Question déontologique : Quelle est la réalité des préjudices subis par les collectivités avec l'implantation des éoliennes ? > Quel est le contour de la société de projet ? > Précisions sur la société WPD Offshore (capital, compétences) ? > Comment est financé le projet ? Participation de l'État ou des collectivités territoriales ? > Quel retour sur investissement pour EDF en nombre d'années ? > Qui financera les aménagements au port de Ouistreham ? Seront-ils compatibles avec les activités actuelles ? Le trafic routier augmentera-t-il ? > Qui finance l'aménagement des infrastructures pour l'assemblage des mâts et pales ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le financement sera effectué sur fonds propres et par un syndicat de banques. > Les aménagements sont portés par PNA. Aucune activité existante ne sera supprimée, pas d'augmentation significative du trafic routier attendue. > L'aménagement des infrastructures portuaires nécessaires pour accueillir ces usines et le hub logistique est financé par PNA, propriétaire de ces infrastructures, qui se rembourseront via les loyers versés par Alstom et le maître d'ouvrage pour l'occupation de ces terrains.

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
AUTRES (SUITE)	<ul style="list-style-type: none"> > Comment est assurée la sécurité des intervenants lors de la construction du parc en raison des explosifs restants ? > Quels dispositifs sont prévus pour éviter la projection d'engins de guerre dans le champ éolien, en cas de tempête ? > Quel est le statut foncier des sols que vous allez aménager ? > Quel matériau est utilisé pour le doublement de l'épi prévu dans l'aménagement de la base maintenance de Ouistreham ? > Quelles sont les contraintes de la création de la base de maintenance au regard de la charte Natura 2000 ? > Comment sera traité l'assainissement vu qu'à l'est de l'écluse, il n'y a pas d'assainissement collectif ? > Comment se fera la déserte routière de la base de maintenance depuis la 4 voies ? > Comment est prévu l'hébergement des personnels de chantier, et ensuite des personnels de maintenance ? > Quel est l'effectif prévu à Ouistreham pendant la phase de construction, pour anticiper les besoins d'hébergement ? > Quel est le devenir de la base maintenance dans 25 ans en fin de concession ? > Outre la taxe professionnelle, quelles étaient les mesures d'accompagnement pour l'acceptabilité locale pour la pêche, les loisirs nautiques et le tourisme ? > Y a-t-il des assurances « risques pollution » lors de l'installation du parc ? > Quelles sont, en cas de pollution, les dommages financiers à payer ? > Y a-t-il un risque de prolongement de délai pour la mise au point de l'éolienne Alstom, voire de changement de fournisseur ? > Prévoit-on la suppression du phare de Ver-sur-Mer ? > Y aura-t-il maintien de la mise à disposition gratuite de la cale de Ouistreham pour les plaisanciers ? > Quelles dispositions seront prises en cas d'indisponibilité de la cale du Platon (si Bernières-sur-Mer retenu) pour un pêcheur professionnel ? > L'installation d'éoliennes fera t-elle baisser les prix de l'électricité pour Courseulles-sur-Mer ? > Pourquoi ne pas utiliser des navires de maintenance fonctionnant à l'hydrogène, qui seraient les ambassadeurs de la transition énergétique ? > Est-ce que les incertitudes qu'il y a aujourd'hui sur le projet, et qui sont nombreuses, seront dévoilées lors de l'enquête publique ou avant ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivant l'étude du BE Géomines de 2011, le risque est faible ; des missions de levée des risques sont prévues en coordination avec les autorités préfectorales. > Pas de risques identifiés ; des travaux de reconnaissance sont prévus pour détecter la présence d'engins explosifs. > Les sols sont du domaine public maritime, propriété de Ports Normands Associés. > Il faut environ 80 000 m³ ; on doit vérifier l'innocuité des matériaux en stockage le long du canal sinon une autre solution sera à trouver. > L'étude d'impacts au regard de la directive oiseaux n'a pas débuté et prendra en compte les aménagements nécessaires. > Des études sont en cours, cette question est de la compétence de Caen la Mer. > Les camions transiteront par la départementale (et non le centre-ville) en traversant au pont de Colombelles, ou un pont plus en amont. > Un groupe de réflexion sur l'accueil de ce grand investissement sera monté. > Le môle, qui a été agrandi pour la base, restera en l'état, par contre le bâtiment changera de vocation, ou sera démonté. > Il s'agit en fait d'une taxe calculée en fonction de la puissance installée (soit 6,5 M€ environ pour le champ de Courseulles-sur-Mer). Pour la pêche, une cellule a été mise en place pour mesurer les impacts éventuels et décider de mesures compensatoires (indemnisations). > Les indemnités financières sont en général fixées par des arbitrages à posteriori du risque couru. > Non, à la connaissance du maître d'ouvrage. > Question relevant de la compétence de PNA qui prendra une décision en concertation. > RTE prêt à indemniser les préjudices subis. > Non, en raison de la péréquation tarifaire, par contre la CSPE devrait faire croître la facture électricité de 4 % en 2020 (soit 25 €/an/foyer) (pour 6 000 MW éoliens installés).

THÈME 3 – ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
FILIÈRE INDUSTRIELLE	<ul style="list-style-type: none"> > Qui sont les gagnants de ce projet (entreprises), autres que RTE ? > La fabrication est-elle française ? > Qui construira les mâts d'éoliennes ? > Quelles retombées pour les PME industries et services de la région ? Où s'adresser pour être informé et se préparer à répondre aux besoins ? Y aura-t-il des réunions spécifiques ? Préférence locale ou nationale ? > Quelles sont les entreprises sollicitées pour la réalisation du parc éolien ? > Pourcentage des heures pour la construction des éléments des éoliennes revenant à des ateliers français ? > Quelle sera la pérennité des usines au delà de 3 ans (i.e. après livraison des besoins pour les 3 champs Alstom) ? > Quelle est l'activité prévue pour les usines de production des éoliennes ? > Y a-t-il une possibilité de trouver, dans la fabrication des pales, une reconversion de la filière plastique Bas Normande ? > Est-il envisagé que les usines créées fabriquent aussi des éoliennes terrestres ? > Pourquoi n'y a-t-il pas eu de coopération entre Areva et Alstom ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Des discussions sont en cours, au niveau mondial. > Nous envisageons de nous appuyer autant que possible sur le tissu industriel local, en particulier les PME et PMI. > Les contraintes logistiques de transport en mer imposent de s'approvisionner exclusivement auprès des 4 usines Alstom. > Des appels d'offres seront lancés pour la fabrication et l'installation des autres composants. > L'investissement devrait permettre de répondre aux besoins du marché français mais également d'exporter des éoliennes made in France. > Les usines devraient répondre aux besoins futurs, en particulier 23 000 MW en Allemagne, et 30 000 MW au Royaume Uni d'ici 2030. > Les usines ont une capacité de 100 éoliennes par an. > On aura l'occasion de venir avec LM Wind à Cherbourg pour travailler sur ce sujet. > Alstom n'envisage pas pour le moment de produire à partir de ces usines des éoliennes destinées à équiper des sites éoliens terrestres. > C'est un choix industriel de la Direction Générale.
ACTIVITÉS PORTUAIRES	<ul style="list-style-type: none"> > Est-il prévu une mutualisation de certains équipements du port de Cherbourg en regard des projets éoliens offshore et hydroliens ? > Que deviendra le site de Cherbourg après le montage des éoliennes du parc de Courseulles-sur-mer ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le devenir du site qui serait aménagé pour le pré assemblage à terre des éoliennes du projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer relève de la compétence de Ports Normands Associés (PNA). Il ne représente qu'une superficie de 15 hectares, qui pourront être dévolus à d'autres projets futurs de parcs éoliens, au large des côtes françaises ou anglaises.
PME/PMI	<ul style="list-style-type: none"> > Où en est Alstom dans sa recherche de sous-traitance notamment en mécanique, sur l'Orne et le Calvados ? > Quelles possibilités de certaines PME du secteur automobile ou mécanique de se reconvertir ou de se développer ? > Après les 1ères réunions CCI et consortium indiquant des retombées pour toutes tailles d'entreprises, je n'ai pas d'échos pour ma PME (BE Chaudronnerie). Que pouvez-vous me dire ? > Quel est le nombre d'AO qui seront lancés par EDF et Alstom qui concerneront des entreprises locales ? > L'utilisation de la base de construction et de maintenance de navires de Port-en-Bessin-Huppain est-elle envisagée ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Alstom indique que sa stratégie d'approvisionnement détaillée sera communiquée aux entreprises d'ici la fin de l'année 2013. Le choix des entreprises sous-traitantes sera effectué par Alstom au moyen d'appels d'offres qui devraient être lancés à partir de 2015. > Les journées rencontres affaires initiées en 2012, seront reconduites pour identifier les compétences présentes dans la région. > Les rencontres d'affaires seront poursuivies et des infos seront mises en ligne, si le projet est confirmé. > La réflexion est en cours, il faut être patient. > L'utilisation du pôle naval de Port-en-Bessin-Huppain fait partie des objectifs du maître d'ouvrage, dans le cadre des activités de maintenance.

THÈME 3 – ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
EMPLOI, FORMATION PROF. ET INSERTION	<p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> > Quels niveaux d'emplois et sa répartition pour la région ? > Quels sont les chiffres précis de l'emploi créé dans la région pour la maintenance ? Pour la ville de Courseulles-sur-Mer ? Quels sont les niveaux demandés ? Quels sont les métiers ? > En terme d'emplois créés, peut-on avoir une indication chiffrée pour l'exploitation sur le site de Ouistreham ? Combien de bateaux pour la maintenance ? Combien de techniciens ? Quels types d'emplois ? > Quels sont les chiffres d'emplois créés pour les différentes fabrications (génératrices, pales, mâts, poste électrique, câbles HT, construction des bateaux, installation) ? La maintenance va-t-elle être faite par des entreprises françaises ? > Quelles retombées pour les marins pêcheurs désirant une reconversion ? > Le niveau « capitaine 200 » est-il suffisant ? Où s'adresser pour postuler ? Est-il prévu des formations, comment en bénéficier ? > A qui s'adresser pour les possibilités d'emploi ? En maintenance éoliennes ? > Quels sont les engagements d'Alstom et du maître d'ouvrage pour optimiser l'emploi local et anticiper des besoins de compétences chez les sous-traitants ? > Quel niveau de maîtrise de l'anglais dans les recrutements Alstom ? > Est-il prévu de faire appel aux professionnels de l'emploi, est-il prévu un appel d'offres ? <p>FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> > Quelles sont les formations à anticiper ? > Quels sont les moyens de formation prévus pour répondre aux besoins (sous-traitance spécialisée quasiment exclusivement étrangère) ? Quel cursus de formation pour les agents de maintenance et leur type de contrat ? Quels sont les établissements diplômants ? > Possibilité de travail pour les CAP ou BAC ? Et quelles formations pour les jeunes diplômés habitants localement ? > Est-il prévu la création d'une filière particulière "Marins" pour l'installation ? > Détail des formations qui vont être mises en place à Ouistreham, et plus largement sur l'agglomération Caennaise ? Invitation à rencontrer les élèves de sections internationales de l'académie de Caen. > Réfléchir à créer à Ouistreham une filière de formation, et peut-être une filière nationale sur un aspect particulier. > Comment au travers du débat public, apporter des éclairages sur les formations à développer ? <p>INSERTION</p> <ul style="list-style-type: none"> > Possibilité d'une association d'élus locaux pour le suivi des questions d'emplois, notamment des 5 % emplois d'insertion réservés ? > Mieux disant social : suivi de la réalité de la mise en œuvre de cet engagement (Emplois niveau CAP, emplois d'insertion) ? > Question de l'accessibilité à la formation très peu qualifiée : distance km et hébergement ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Pour le parc de Courseulles-sur-Mer : 400 emplois pour le chantier (200 pour les fondations et 200 pour l'installation en mer), 100 emplois pour la maintenance. > Les niveaux demandés sont ingénieurs, BTS et marins. > Les métiers sont recensés sur le site de Mission Emploi Formation du Cotentin. > Se référer au graphique fourni. > L'emploi local sera privilégié, avec des formations adaptées. > Oui, possibilité via un bilan de compétences. > 20 à 30 recrutements de marins à partir de 2015 pour 25 ans sont prévus. Des formations adaptées sont prévues. > Les sites de recrutement sont donnés. > Les offres seront publiées à partir de 2017. > Travail sur la transférabilité des compétences des personnes démobilisées de l'EPR. > Le niveau requis est lié à l'environnement du poste. > Une coopération est en cours avec l'Education Nationale pour la réalisation d'un référentiel de maintenance. > Le maître d'ouvrage a participé à un groupe d'étude pour la création d'un BTS maintenance des équipements éoliens. > Une réflexion est en cours pour un investissement EDF dans un bateau d'installation. > Le maître d'ouvrage propose une newsletter sur la vie du projet.

THÈME 3 – ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
FISCALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Demande d'infos précises sur les retombées fiscales par commune ? > Quelle est la liste des communes littorales qui bénéficieraient du produit de la taxe spéciale sur les éoliennes en mer ? > Quel est le montant versé à Courseulles-sur-Mer dès les premières installations en 2018 ? > Le maître d'ouvrage paiera-t-il une indemnité pour la pollution (visuelle) des éoliennes ? > Quelle redistribution financière aux communes non littorales et aux communautés de communes ? > Le maître d'ouvrage a-t-il prévu, en plus des retombées financières, d'aider Courseulles-sur-Mer de manière plus directe, par ex le tourisme ? > Quelles compensations prévues pour la destruction du milieu marin pour la pose des liaisons électriques ? > Pouvez-vous me confirmer (ou non) que le dernier paragraphe de la réponse de Madame Anne Marie Idrac au sénateur Couderc, publiée dans le JO sénat du 3/11/2010 page 9274 est toujours valable ? « LE FONDS AYANT UNIQUEMENT POUR OBJET DE COMPENSER LES GÊNES VISUELLES OU ECONOMIQUES SUBIES PAR UNE COLLECTIVITE » 	<ul style="list-style-type: none"> > Les retombées sont évaluées à 6,4 M€ : 50 % pour les communes, 35 % pour le CNPEM (Pêche), 15 % pour le développement durable d'activités maritimes. > Liste donnée. > Montant défini suivant clé de répartition du code général des impôts et du % du parc construit (20 % en 2018, 50 % en 2019, 30 % en 2020). > Pas d'indemnité prévue, il ne s'agit pas de pollution au sens du code de l'environnement. > Une « maison de l'éolien » à Courseulles-sur-Mer ? > Cette taxe n'impose pas d'usage précis pour les communes littorales bénéficiaires. Aussi, considérer ce fonds comme ayant pour objet la compensation de gênes, nous apparaît comme une interprétation.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Concernant le montage financier, y a-t-il une possibilité de participation des habitants à la gestion du parc ? > Pourquoi le maître d'ouvrage n'est-il pas les collectivités publiques, EDF et ERD ? Quel rôle pour les collectivités locales dans la gestion financière du projet ? Y a-t-il une possibilité de gouvernance et de comité de suivi /gestion du projet associant région et représentants des résidents et consommateurs ? > Qui finance ce projet ? Les collectivités ? > Perspectives de développement export ? > A qui profite l'électricité ? Est-elle revendue ? > Que faudra-t-il faire, s'il est décidé de renouveler la concession dans 25 ans ? Quels équipements pourront être réutilisés ? > Est-il prévu d'utiliser la liaison ferroviaire reliant le port de Cherbourg pour l'acheminement du fret vers les usines, y compris pour leur construction ? > Est-il prévu l'électrification de la portion de 2,5 km Cherbourg / Cherbourg maritime pour désenclaver Le Havre ? > Est-ce que le maître d'ouvrage finance l'ESITC de Caen qui vient de créer des récifs artificiels pour abriter les poissons perturbés par les éoliennes ? Quelle somme et pour quoi ? Idem pour le GIS Posidonie. > Y a-t-il une possibilité pour les bateaux de profiter d'une catégorie (la « 2 bis »), moyennant certains investissements ? > Est-il possible d'avoir une simulation économique des effets de l'investissement éolien à l'échelle d'une région à partir des retours d'expérience (niveau macro économique : formation, filière PME, recherche / innovation) ? > La communication, les dossiers presse, etc. sont-ils produits par des agences en Normandie ? > Demande de plus de transparence concernant les emplois et la fourniture des matériaux vu le montant global de 10 Mds € pour les 5 projets, et la ré-industrialisation de la Basse Normandie. > Le maître d'ouvrage compte-t-il s'associer au futur pôle d'excellence à vocation mondiale havrais sur le béton en milieu marin ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le montage financier n'est pas encore finalisé. La possibilité de financer via les fonds dédiés aux énergies renouvelables sera étudiée. > Dans l'AO lancé par l'État, aucune condition sur la composition du capital, d'origine publique ou privée, n'était exigée des candidats. > Financement par Eoliennes Offshore du Calvados et emprunts. > Les objectifs pour 2020 et 2030 sont très ambitieux. > L'électricité est injectée sur le réseau public. > Cela n'est pas prévu. > Le maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer a adressé une lettre de soutien à l'ESITC en juillet 2012 pour appuyer la candidature de projet RECIF. Pour plus d'informations nous vous invitons à contacter l'ESITC Caen. Concernant le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Posidonie, nous n'avons pas eu l'occasion de contacter cette association située à Marseille. > Question à voir avec la Commission régionale de sécurité auprès du Directeur interrégional de la mer. > Une étude socio-économique est à remettre dans le cadre du projet. > Des consultations sont réalisées pour chaque mission.

THÈME 4 – ENVIRONNEMENT

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
OISEAUX	<ul style="list-style-type: none"> > Y a-t-il des études sur la question des oiseaux migrateurs en général ? > Quels sont les dangers des éoliennes pour les oiseaux marins ? > Quelle est l'incidence des pales en mouvement sur les oiseaux sédentaires et migrateurs ? > Sur quels oiseaux migrateurs, les études ont-elles été faites pour placer le parc si près de la côte ? > Une éolienne de 150 mètres a une vitesse de 300 km/h en bout de pale et cela a une répercussion sur les vols des oiseaux et des chauves-souris. A cette vitesse, même sans toucher l'animal, l'impact serait tel qu'il tue ou perturbe énormément le vol avec des conséquences funestes parfois. Si cela est vrai, peut-on dévier le vol des volatiles ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Il serait intéressant d'étudier les impacts cumulés des 3 projets Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Brieuc, deux campagnes d'observation ont par ailleurs eu lieu, une 3ème est en cours. > Une étude d'impact en cours ; les retours d'expérience des parcs en mer du Nord montrent un faible taux de collision. > Pendant la phase exploitation, la majorité des oiseaux modifient leur trajectoire pour éviter les parcs éoliens (retour d'expérience parc Danois). > D'après les études du GONm et de BIOTOPE : les effets s'avèrent limités vu la distance du parc et les distances inter éoliennes > Le GONm recense les gîtes de chauves-souris sédentaires en Normandie. Les gîtes sont rares sur la côte en face du projet de parc éolien. Le risque que représente le projet de parc éolien apparaît donc relativement faible. Cinq espèces de chauves-souris migratrices sont présentes en Basse-Normandie. Un mât de mesure de vent pourrait être installé en mer en 2014. Il serait équipé d'un micro à ultrasons permettant de déterminer si celles-ci transitent en mer et peuvent être affectées par la présence du parc éolien.
ESPÈCES HALIEUTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est l'impact des éoliennes sur la faune ? Quel est l'impact des champs magnétiques ? > Y a-t-il des risques de vibrations, bruits générés par les éoliennes mono pieu qui perturberaient la faune ? Un recul net des poissons dû aux infrasons ? > Y a-t-il une gêne des poissons dû au bruit transmis par les mâts ? > Y a-t-il compatibilité du parc avec la prospérité des poissons et coquilles ? Quelles conséquences sur la ressource ? > Y aura-t-il disparition des poissons pendant l'installation à cause du bruit ? > Quel est le retour d'expérience des plateformes pétrolières concernant l'impact du battage des pieux ? (sonore et onde) > Y a-t-il une possibilité de culture aquacole au sein du parc ? > Est-il possible de limiter la concomitance des travaux des différents champs éoliens français, y compris ceux anglais ? > Est-ce que la zone servira de réserve de pêche ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les études d'impact sont en cours. Les retours d'expérience des parcs européens confortent l'absence d'impact observé. > Des suivis environnementaux sont prévus jusqu'au démantèlement du parc. > Le bruit dans l'eau se situe globalement en dessous du seuil d'audibilité. > Les études sont en cours. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur la ressource. > Des perturbations sont attendues pendant la phase installation. > Des recherches sont en cours (filets de bulles, etc, pour réduire les émergences). > Le type de fondation "jacket" à Saint-Brieuc générera des niveaux sonores nettement inférieurs par rapport au battage, avec le masque de la presqu'île du Cotentin. Côté anglais, EDF EN est partie prenante du projet Navitus Bay et cette question sera regardée. > Il est encore trop tôt pour déterminer si ce parc éolien pourra servir de réserve de pêche.
MAMMIFÈRES MARINS	<ul style="list-style-type: none"> > Quelles sont les perturbations pour la faune ? > Quelle est la démarche avant la phase construction, pour évaluer réellement les risques, quelles mesures seront prises pour diminuer au maximum les impacts, y a-t-il aussi un travail de suivi après le chantier ? > Qu'est-ce qu'un répulsif acoustique ? > Y a-t-il une étude de suivi de la population de mammifères marins pendant le chantier et à long terme ? > Y a-t-il une étude de risque de noyade des cétacés liés aux câbles sous-marins ? > Les études engagées pour les parcs en projet permettront-elles d'obtenir une connaissance parfaite de la population des mammifères ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Des observations préliminaires seront conduites avant d'engager les travaux, on effectuera des démarages progressifs de battage, et possiblement des effarouchements avec des systèmes actifs. > Ce sont des bruits d'effarouchement envisageables pendant la phase de battage pour éloigner les mammifères marins. > Des suivis environnementaux sont prévus du début de construction jusqu'au démantèlement. > Pas de risque possible, conforté par le retour expérience en Europe du Nord. > Les études amélioreront les connaissances, notamment sur les comportements et déplacements.
FONDS MARINS	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est l'impact des éoliennes sur la flore sous-marine ? > Il y a déjà les problèmes de boue qui envahissent les fonds rocheux du Calvados, travaillez-vous avec la station écologie marine de Luc-sur-Mer ? > Qu'appelle-t-on mesures compensatoires des impacts du chantier notamment sur les fonds marins ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les études d'impact en cours. > La présence de boue s'explique par la pluviométrie de cet hiver qui a provoqué l'expulsion d'un bouchon vaseux exceptionnel de la Seine. Les études sont menées avec des scientifiques référents, et notamment la station Ifremer de Port-en-Bessin-Huppain. > Il s'agit de recréer une certaine biodiversité autre part, la notion de compensation est réglementaire.

THÈME 4 – ENVIRONNEMENT

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
QUALITÉ DE L'EAU	<ul style="list-style-type: none"> > Quelle est l'influence des gravats liés aux travaux d'enfoncement des mono pieux sur la qualité de l'eau et des plages ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le battage ne génère pas de gravats. Les autres solutions (forages,...) génèrent une turbidité additionnelle imperceptible.
BRUIT	<p>EN FONCTIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> > Y a-t-il eu une simulation d'impact de bruit ? Si non, sur quelles données se repose-t-on ? > Quel est le niveau de bruit au niveau des côtes ? > Lors de la présentation des descripteurs d'impact du Plan d'Action pour le milieu marin de la Manche-Mer du Nord, il a été question de l'impact des énergies de sources sonores notamment lors des travaux sous-marins. Il a été proposé la réalisation d'une étude d'impact, la mise en place d'un suivi systématique pour évaluer les impacts, en particulier sur les espèces sensibles telles que les mammifères marins, l'interdiction des travaux les plus bruyants lors des périodes de reproduction et la mise en place de protocoles d'éloignement de ces mêmes espèces. Il serait également nécessaire d'assurer un suivi pendant la période de fonctionnement des machines. Un état initial de l'environnement sonore sera-t-il réalisé avant les travaux ? > Y a-t-il un risque de nuisances sonores, de fréquences désagréables par temps calme sur le Mont Fleury à Ver ? <p>PENDANT L'INSTALLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> > Quelles seront les nuisances en phase installation (bruit et vibrations) ? Y a-t-il un effet sismique ? Y a-t-il du bruit au niveau de la côte ? > Quel est le niveau de bruit au niveau de la côte pendant la phase « battage » ? > La pose des éoliennes provoquera énormément de bruit, 250 db, avec les risques que cela engendre sur les animaux marins, ne peut-on pas mettre un silencieux sur le système de forage ? > Les travaux d'enfoncement des pieux de fondation des éoliennes sont prévus en période estivale et avec utilisation soit d'un marteau hydraulique soit d'un dispositif de forage. Quel sera le niveau de bruit généré par ce type de matériel ? Et quelle gêne pour les vacanciers et les résidents ? > Les vibrations des éoliennes offshore ont-elles un effet particulier, notamment sur les humains ? > Même question pour les éoliennes terrestres ? 	<ul style="list-style-type: none"> > L'étude est en cours. Il n'y a pas de bruit perceptible au niveau de la côte suivant étude faite par société EREA. > Le bruit n'est pas perceptible. Une synthèse de l'étude réalisée est sur le site de la CPDP. > Ce type de grand rotor génère des vibrations sur une base de 100 hz avec des émergences à 80 dB sous l'eau. > Non compte tenu de la nature des roches (calcaire). > L'émergence est de 48,8 dB, soit au dessous du bruit ambiant de 50-55 dB, mais légèrement supérieur aux 45 dB possible dans une zone abritée au calme et de nuit. > Des techniques de réduction de l'émergence du bruit à la source sont actuellement à l'étude dans le cadre de programmes de Recherche et Développement (rideaux de bulles, amortisseurs de bruit, etc.). Ces techniques ne sont toutefois pas encore matures. > Le maître d'ouvrage a fait réaliser une expertise spécifique afin d'établir l'état initial acoustique du site et bâtir un modèle de propagation du bruit durant la phase d'exploitation du parc éolien. Il est prévu également de faire réaliser une étude complémentaire de propagation du bruit pendant la période de travaux. > <i>A priori</i> non, et on n'a constaté aucun effet de micro vibrations à l'interface eau - bas de pale. > Information non connue.
TRAIT DE CÔTE	<ul style="list-style-type: none"> > Y a-t-il une simulation de l'impact des éoliennes sur l'apport ou le retrait de sable au niveau de la digue de Ver-sur-Mer ? Est-il prévu l'ajout d'épis ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Il n'y aura pas d'impact vu la distance.
EFFET RÉCIFS	<ul style="list-style-type: none"> > Peut-on avoir des informations sur l'effet récif ? > Est-il envisagé l'implantation de récifs artificiels entre les éoliennes pour développer la faune sous-marine ? > Est-il possible de réaliser une étude sur l'opportunité de développement de la faune et la flore par l'effet récif ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La décision sera prise suivant les conclusions de l'étude d'impact, d'ici un an. > Développer des récifs artificiels fait partie des mesures d'accompagnement avec le projet à discuter en liaison avec les pêcheurs.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est l'impact de l'implantation du parc et des travaux sur l'équilibre écologique ? Sur les courants marins ? Sur l'environnement ? Sur les déplacements d'air, sur la faune et la flore ? > Peut-on créer des fiches de retour d'expérience sur l'évolution, de la vie animale et végétale dans le parc ? > Peut-on associer les pêcheurs à l'évaluation et à l'évolution et du chantier, et de son impact sur l'environnement et la ressource ? > Pourquoi pas réaliser l'implantation de la base maintenance de Quistreham sur le côté Ouest, ce qui préserverait la zone Natura 2000 ? > Quel est l'impact sur le marais de Meuvaines ? > Quelle est la première cause impactant le bilan carbone pendant la phase exploitation ? > Au bout de combien de temps peut-on escompter obtenir un équilibre de la balance carbonée ? > Y a-t-il un risque de diffusion de fibres de carbone du fait que les pales sont en carbone ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Les résultats de l'étude d'impact seront connus d'ici un an. Effets très faibles attendus suivant retours d'expérience. > La cellule « pêche » vient d'être mise en place pour toute la durée du parc, et en particulier en phase de construction. > Option non retenue après études de PNA. > Les études faites par le GONm indiquent que l'impact devrait être faible. > Le carburant des bateaux de maintenance, estimé à 7 500 l par éolienne et par an. Une mise à jour du bilan carbone est prévue dès que les éléments seront connus et maîtrisés pour établir un plan d'action efficace. > 5 ans. > Les pales sont en fait en fibre de verre, donc pas de pollution.

THÈME 5 – PAYSAGE, SITE HISTORIQUE ET TOURISME

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
VISIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est l'impact sur la vue ? Aperçu depuis la jetée de Ver ? > Quelles mesures seront adoptées pour limiter la pollution visuelle et préserver le tourisme ? > Quelle est la hauteur virtuelle d'une éolienne de 100 m à 10 km ? > A quelle distance voit-on le sommet des pales, et de nuit les signaux lumineux ? > Peut-on prévoir des couleurs moins visibles (gris ou bleu) ? > Serait-il possible de faire une animation flash de la vision nocturne ? > Peut-on intégrer les cheminées du Havre dans les photos montages ? > Peut-on installer une éolienne échelle 1 pour donner une juste idée de l'impact visuel ? > Le problème de l'attirance de la vue sur tout ce qui bouge, n'a pas été abordé ? > Peut-on éloigner un peu les éoliennes pour limiter l'impact visuel ? > Les lois environnementales allemandes imposent une distance de 100 km de l'éolien offshore par rapport au rivage (cf. journal Le Monde). 	<ul style="list-style-type: none"> > Voir photomontages. > Une étude d'impact socio économique du projet est en cours, notamment sur le volet tourisme. > 0,7 cm à bout de bras soit 70 cm. > A une distance de 10 km, la taille d'un mât devrait correspondre à une hauteur équivalente de 5 mm à bout de bras ; les feux à éclats rouge seront visibles jusqu'à 20 km. > La couleur blanche est imposée par la réglementation internationale. > Ce serait possible, mais le rendu nocturne est quelque chose de très compliqué. > Oui. > Difficile compte tenu du délai administratif des demandes d'autorisation d'occuper le domaine maritime. > L'impact sera maximum au niveau du trapèze constitué par le parc, mais s'amointrira et déjà sur des zones situées à 20 km des éoliennes, l'impact sera très modéré. > Non possible compte tenu de la zone allouée et les contraintes techniques.
IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> > Quel impact attendu sur les prix de l'immobilier (décote) ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Compte tenu de l'éloignement, nous estimons que le parc éolien n'aura pas d'impact susceptible de diminuer la valeur des biens immobiliers.
PATRIMOINE CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> > La reproduction de la ligne des vaisseaux militaires à l'horizon qui pourrait être envisagée à l'occasion des commémorations en 2044 ne va-t-elle pas être hypothéquée du fait des éoliennes ? > Qu'en est-il de la préservation d'un paysage emblématique qui appartient à la France mais aussi aux américains, canadiens ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La zone prévue pour l'implantation des éoliennes se situe en effet à plus de 10 kilomètres de Courseulles-sur-Mer et 12 kilomètres d'Arromanches, des navires pourront naviguer et se positionner entre le parc et la côte. > Il n'est pas possible pour le maître d'ouvrage de développer un projet hors des zones définies dans le cahier des charges de l'appel d'offres.
TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> > Quel impact attendu sur la fréquentation touristique ? Quel est l'impact du parc sur le tourisme de mémoire ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Une étude socio-économique des effets potentiels du projet sur les activités, incluant un volet tourisme, est en cours de réalisation par le maître d'ouvrage.
ACTIVITÉS INDIRECTES	<ul style="list-style-type: none"> > Pendant la phase travaux, comment sera organisé l'accueil des personnes travaillant à la construction du parc : restauration, nuitées, etc. ? > Est-ce que vous allez privilégier les structures locales existantes type gîtes, chambres d'hôtes ? Si oui, comment doit-on candidater pour être sur votre base de données ? Et à partir de quand ? 	
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi installer ce parc à Courseulles-sur-Mer et pas à Deauville ? Qui protège-t-on ? > Le parc de St-Brieuc est à 30 km, y a-t-il une législation spécifique pour les Bretons ? > Pourquoi ne pas construire des panneaux sur les plages qui indiquent la perspective sur la flotte alliée en faisant référence à ces petites éoliennes ? > Appel aux décideurs du projet pour lancer une opération de sauvegarde de Port Winston, lieu de mémoire et en reconnaissance à nos libérateurs. > Les pouvoirs publics ont-ils envisagé un projet de sauvegarde des biens culturels maritimes de Port Winston ? > Quelles mesures conservatoires envisagées de protection en cas de découvertes de vestiges sur la zone du parc éolien ? > Quelles mesures pour préserver le site naturel classé d'Arromanches affecté par l'aspect visuel du parc ? > Le projet européen de sauvegarde du Port Winston par les pays européens et alliés est-il mis en cause par le projet de parc ? > A-t-on étudié l'impact du parc sur la création artistique et son rayonnement culturel ? > Y a-t-il eu une réflexion sur la perception des citoyens européens concernant l'avenir programmé de l'espace du 6 juin ? Sur son impact dans de nombreux domaines ? Une vision globale de l'avenir de cet espace est-elle envisagée ? Sinon un grand débat public s'impose. > Quelle sera la place du patrimoine, de la culture, du tourisme de mémoire pour les générations futures ? > La zone couverte par le parc éolien sera-t-elle une zone marine protégée ? Ce serait la première du genre dans la Manche et un vivier pour la faune et la flore maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> > La zone de Deauville n'a pas été retenue par l'Etat en raison des chenaux d'accès et de son intérêt écologique. > La Commission constate que beaucoup de ces questions relèvent du Ministère de la Culture. Les questions seront relayées. > Le maître d'ouvrage doit remettre aux pouvoirs publics d'ici avril 2014 une étude socio-économique complète qui vise à qualifier les changements positifs et négatifs que pourrait induire le projet de parc éolien en mer s'il se réalise. > Il n'est pas prévu de considérer la zone couverte par le parc éolien comme une aire marine protégée

THÈME 6 – PÊCHE ET AUTRES USAGERS DE LA MER

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
PÊCHE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> > Quel est le devenir de la pêche professionnelle et amateur ? Comment préserver la ressource ? > Impact à long terme pour les pêcheurs ? > Impact pour les pêcheurs à pieds professionnels ? > Quelles sont les propositions du maître d'ouvrage quant au maintien du secteur pêche, voire de sa progression en termes d'emplois, de logistique, d'investissements ? Le démantèlement aura aussi des impacts sur le périmètre de pêche ? > Qu'en est-il de la zone entre champ éolien et rivage ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le maître d'ouvrage ne peut préciser à ce jour l'usage autorisé à l'intérieur du parc. > Dans le cas où un effet négatif du projet sur les ressources halieutiques serait identifié, le maître d'ouvrage proposerait la mise en place de mesures adaptées. > Pas d'impact, le parc est à 10 km des côtes. > Une charte a été signée le 19/12/11 avec le Comité régional des pêches... pour permettre le développement du parc éolien dans le respect des activités de pêche. > Le choix du tracé des câbles RTE se fera en concertation. Décision en octobre 2013.
PLAISANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Quel(le)s mesures/aménagements prenez-vous pour assurer un impact minimal sur la pêche de loisir ? (autres types de fondations, adaptation du planning travaux, mesures de réduction des bruits de battage) > Y a-t-il une possibilité de créer des récifs artificiels en compensation de la perte de 50 km² de zone de pêche pour les plaisanciers ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Le plateau du Calvados est situé à 6 kilomètres de l'emplacement prévu en raison de cette distance, le plateau du Calvados demeurera très certainement toujours fréquenté pour la pêche de loisir. Ces travaux devraient s'étaler sur une durée de 6 à 9 mois. Nous ne pouvons pas garantir à ce stade que ces travaux n'aient pas lieu entre avril et octobre. > Les orientations données sont une limitation de la taille des bateaux à 30 m pour transiter au sein du parc, hypothèse non validée à ce jour.
RADARS		
SÉCURITÉ MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> > Les éoliennes produiront-elles des parasites sur les GPS ? > Comment faire pour ne pas rentrer dans les éoliennes par brume de beau temps ? > Quelles suggestions et recommandations pour les activités pêche autour et dans le champ ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas de perturbations sauf au voisinage immédiat d'un mât. > Il est prévu d'équiper le parc éolien d'un système de détection de brouillard, ainsi que six cornes de brume. Ce dispositif viendrait en complément des moyens de signalisation de type répondeur radar (RACON) et marquage automatique (AIS Aton).
RÈGLES D'USAGE AU SEIN ET À PROXIMITÉ DU PARC	<ul style="list-style-type: none"> > Y aura-t-il une zone interdite autour du champ éolien ? > Peut-on avoir une clarification des distances d'approche des éoliennes (50 m ou 1 mille) ? > L'accès dans le périmètre du parc va-t-il être possible ? Y aura-t-il une fermeture du site à la navigation de plaisance ? > Quelles seront les règles pour la pêche au sein du parc ? > Sera-t-il permis de pêcher et de plonger autour des pylônes qui deviendront peut être rapidement des lieux de vie à moins que les vibrations dues à la rotation des pales gênent la faune ? La chasse sous-marine pourra-t-elle y être pratiquée ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas d'infos précises à ce stade d'avancement du projet ; les dispositions seront arrêtées par le Préfet Maritime. Les Préfectures maritimes ne donnent que des indications sur la décision possible : pas d'interdiction de principe au delà de 50 m des mâts, pour des bateaux de taille maxi de 25 à 30 m ; les autorisations seront adaptées au contexte particulier de la zone. > La possibilité de plonger et de pêcher à l'intérieur de ce périmètre relèverait d'autres considérations comme la sécurité et l'intégrité des infrastructures. Nous ne sommes pas en mesure d'apporter aujourd'hui des éléments sur ce point. Les fondations sont colonisées. Il y a un effet récif.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Quelles sont les répercussions attendues sur la circulation maritime et la pêche au large de Courseulles ? > La zone de répartition des coquilles sur la carte est très géométrique : s'agit-il d'une zone réelle ou d'un tracé approximatif ? > Quel sera l'impact pour le port de pêche de Courseulles-sur-Mer ? > Les sites de plongée sur épaves sont très proches du champ et seront donc inaccessibles pendant notamment la phase installation avec des conséquences sur l'emploi des moniteurs, l'activité économique générée par les 3 500 plongeurs accueillis chaque année, et l'environnement (disparition faune, flore, et sédiments en suspension). Quelle aide peut-on espérer pour l'emploi et financièrement ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas d'impact significatif attendu. > Il s'agit d'une représentation simplifiée d'une zone réelle. > Les travaux d'installation des fondations mono pieu devraient s'étaler pendant une durée de 10 mois environ. Les restrictions d'usage pendant la construction ne sont pas établies à ce jour, cependant les épaves que vous mentionnez sont toutes en-dehors du périmètre du parc. L'impact sur l'activité de plongée devrait donc être limité.

THÈME 7 – LE DÉBAT PUBLIC

Sous thèmes	Questions posées lors du débat public et susceptibles de conduire à des amendements au projet de concession	Précisions apportées lors du débat public
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi organiser ces réunions alors que tout est décidé ? > Question à propos de la constitution, la rémunération et l'indépendance de la CPDP ? > Le terme de débat public est un petit peu présomptueux, ce sont des réunions d'information. 	
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi n'y a-t-il pas une agence indépendante du maître d'ouvrage pour réaliser les photomontages ? > Est-il possible d'avoir une retransmission vidéo des réunions de débat public ? > Le GECC demande une nouvelle réunion sur les questions environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> > Un chercheur au CNRS fera une analyse critique des photomontages. > La réunion de Lion-sur-Mer fera une grande place aux questions environnementales.
SUITES	<ul style="list-style-type: none"> > Quels sont les recours légaux si le projet est décidé ? > Le débat public tient-il lieu d'enquête publique ? > Les conclusions du débat public peuvent-elles stopper le projet ? > Qu'est-il envisagé concernant la « concertation garantie » après le débat public ? > Quels sont les moyens d'expression des « locaux » durant la construction, l'exploitation ? 	<ul style="list-style-type: none"> > La concession d'utilisation du domaine public, l'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, qui sont à venir sont susceptibles de recours. > Seul le maître d'ouvrage peut prendre cette décision au vu des conclusions du débat. > Le maître d'ouvrage informe la CNDP jusqu'à l'enquête publique, des modalités d'information et de participation du public mises en œuvre, et de sa contribution à l'amélioration du projet. > Une enquête publique est prévue avant la réalisation. Un garant désigné par la CNDP sera demandé par le maître d'ouvrage.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Peut-on organiser un référendum ? > Quel est le point juridique sur la possibilité de faire un référendum d'initiative locale ? > Y a-t-il une possibilité d'organiser un débat au sein d'établissements de formation ? > Quel est le budget de la CPDP ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Dans le cas présent, il ne pourrait s'agir d'un référendum d'initiative locale car le projet actuellement soumis au débat ne relève pas d'un projet strictement local.

TABLEAU DES AVIS EXPRIMÉS

THÈME 1 – L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN	<ul style="list-style-type: none"> > Le coût de la transition énergétique occupe une large place dans le débat électoral allemand. La réforme britannique du marché de l'électricité comporte des enjeux très importants (nucléaire, gaz de schiste, blackout, pressions à la baisse des tarifs de rachat...), cf le site GWPF. En France le débat sur la transition énergétique n'apporte, selon nous, aucune ligne claire à ce jour. 	> FED - Fédération Environnement Durable
OBJECTIFS FRANÇAIS	<ul style="list-style-type: none"> > L'Etat a retenu le projet Windustry France 2.0 porté par le SER et en a confié le suivi à OSEO. Ce projet est composé de deux volets principaux, la promotion des entreprises actives dans le secteur éolien, sur le marché français et à l'export, et l'accompagnement d'entreprises non-actives dans le secteur éolien, afin qu'elles s'y diversifient. Windustry France vise à structurer la filière industrielle française de l'éolien. La marque Windustry France doit servir de vitrine à l'offre de produits manufacturés français, et fédérer les entreprises et partenaires institutionnels derrière la promotion des savoir-faire français de l'industrie éolienne. > L'État français dilapide l'argent public pour s'acheter une étiquette verte, pour recommencer dans 15 ans lorsqu'il faudra remplacer ces éoliennes, ce qui nous prive de 5,7 milliards d'euros sur 15 ans pour mettre en place des Energies Renouvelables bien plus pérennes et bien moins coûteuses pour les Français. > Quels bénéfices attendus des éoliennes puisque La Hague ne fermera pas ? 	> SER - Syndicat des énergies renouvelables > Bessin Environnement > Avis
BESOINS ÉNERGÉTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > Pour EELV Basse-Normandie, la sortie du nucléaire est une obligation politique, technique, financière et morale. Les écologistes demandent la sortie du nucléaire en vingt ans, délai suffisamment long pour préparer l'après-nucléaire, sans pour autant nécessiter la construction de nouvelles centrales. Pour ce faire, il est donc indispensable de diversifier les manières de produire de l'électricité afin de couvrir nos besoins. L'éolien offshore, grâce à son potentiel national estimé à 20 000 MW, est une des manières de produire de l'électricité d'origine renouvelable. 	> EELV – Europe Ecologie Les Verts
OFFRE ET DEMANDE ÉNERGÉTIQUES		
FONCTIONNEMENT		
EFFICACITÉ ET TAUX DE CHARGE	<ul style="list-style-type: none"> > Les éoliennes n'ont pas fait à ce jour la preuve de leur efficacité en matière de production d'énergie. > Les barrages hydrauliques sont, aujourd'hui, notre plus grande richesse en France, car ce sont eux qui fournissent, de loin, notre principale ENR. Et en plus, ils ne sont pas construits pour durer 15 ans "théoriques", mais à vie ! Au mieux, l'éolien n'est même pas à la moitié du rendement d'une STEP. 	> Avis > Bessin Environnement
PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Le coût de l'éolien est 4 fois plus élevé que le niveau actuel : le vrai progrès serait de produire moins cher dans des usines moins dangereuses en utilisant des ressources renouvelables. 	> Avis
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Cinq ressources énergétiques peuvent servir à la production d'électricité : <ul style="list-style-type: none"> - Le vent (avec les éoliennes), - Le mouvement de masses d'eau (l'énergie des courants, des vagues et des marées), - La température de l'eau (la différence entre les eaux froides), - La biomasse (les végétaux marins), - La pression osmotique (la différence entre les eaux douces et les eaux salées). Actuellement, seules les éoliennes offshore avec des fondations posées sur les fonds marins, sont matures et peuvent être installées au sein de parcs de grande puissance. > Une augmentation conséquente des énergies renouvelables s'accompagnera d'une plus grande irrégularité de production. Il deviendra indispensable de stocker pour répondre à la demande aux périodes de creux. Le passage par l'hydrogène par électrolyse de l'eau apparaît réalisable. Son stockage est de nos jours bien maîtrisé et sans danger. > Pas convaincue ni rassurée de l'efficacité éolienne que ce soit : <ul style="list-style-type: none"> - Sur sa réduction du CO₂, 1er enjeu des schémas régionaux, - Sur sa création d'emplois, - Ou sur sa transparence. 	> Cluster Maritime Français > CREPAN - Comité régional pour l'aménagement et la protection de la nature > Contribution

THÈME 2 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE COURSEULLES-SUR-MER

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Est-ce que l'éolien va réduire la production de CO₂ ? Certainement pas, car elles seront complétées par des centrales thermiques à démarrage immédiat. > La résonnance engendrée par les battages des pieux nécessaires à la mise en place des machines dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années constituera une gêne importante pour les riverains et les touristes d'où nos craintes quant aux retombées négatives sur l'économie locale et sur la faune notamment touristique. Des éoliennes flottantes dont la fabrication est prévue à Brest et qui générera entre 500 et 1000 emplois directs auraient dû faire l'objet d'une étude et d'une présentation parallèle au projet d'implantation d'éoliennes offshore au large de Courseulles-sur-Mer. > Légitimité d'envahir la mer ? > Développer les systèmes houlomoteurs qui ne défigurent pas le littoral, l'éolien flottant et l'hydrolien. > 75 éoliennes en mer = moins 75 éoliennes sur terre ? > L'avenir est aux éoliennes « sous-marines ». Le rendement des éoliennes est médiocre et surtout très onéreux. 	<ul style="list-style-type: none"> > Bessin environnement > GRAPE – Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse Normandie > Avis > Avis > Avis > Avis
EXPLOITATION & MAINTENANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser une liaison Poids Lourds Quai éolien - Dépôt Ranville2. > Sauvegarder la cale de mise à l'eau Pointe du Siège. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis > Avis
DÉMANTÈLEMENT		
COÛT	<ul style="list-style-type: none"> > Le bilan financier est très NEGATIF pour l'État et pour les français, et très POSITIF pour le consortium et pour les Danois. 	<ul style="list-style-type: none"> > Bessin Environnement
CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> > Les enjeux de l'éolien offshore et de ce projet sont importants, mais les questions fondamentales de sa gouvernance restent en suspens: il serait donc indispensable d'associer à la conception, la gestion et la gouvernance d'un tel projet des élus et des représentants de la société civile. Ce n'est pas le cas, une évolution sur ce point sera-t-elle engagée ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Données économiques précises du projet (marge, etc.) ? > Bénéfice pour les habitants du littoral ? > Le CESER de Basse-Normandie, qui s'était déjà prononcé en faveur du développement des EMR sur les côtes normandes, considère que ce projet de parc est un premier pas allant dans le sens d'une expansion progressive de ces modes de production d'énergie. Son caractère renouvelable, sa réversibilité, son intermittence maîtrisée concourent à faire de l'éolien offshore une filière énergétique d'avenir participant au mix énergétique français. Dans cette optique, la Basse-Normandie peut jouer un rôle important tant au plan de cette technologie que plus tard avec l'implantation d'hydroliennes dans des zones de fort courant situées de part et d'autre du Cotentin. > Le projet de parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer, porté par Eoliennes Offshore du Calvados, s'intègre parfaitement dans le cadre des politiques européenne et nationale de développement des énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis > Avis > CESER de Basse Normandie > Cluster Maritime Français

THÈME 3 – ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
FILIÈRE INDUSTRIELLE	<p>> La Normandie doit affirmer sa place dans la constitution d'une filière française des énergies marines renouvelables. Les CCI de Normandie, en participant à ce débat public, confirment leur soutien sans faille à la réalisation rapide de ce projet qui doit participer à la redynamisation de l'économie de la Normandie, à la pérennisation et à la création d'emplois. C'est une opportunité pour la structuration d'une véritable filière des énergies marines renouvelables mais c'est également une chance pour répondre aux mutations et aux évolutions du tissu industriel !</p> <p>> Un projet porteur d'activité économique dans un contexte favorable. Le développement du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer représente une formidable opportunité pour nos entreprises industrielles et de service de se diversifier, de développer de nouveaux marchés et d'acquies des compétences dans un secteur d'avenir fortement créateur d'emplois. Construction, sous-traitance, logistique, installation, maintenance... Les externalités positives du projet de Courseulles-sur-Mer sont nombreuses et représentent un volume d'activité supplémentaire pour les entreprises Bas Normandes, des opportunités de création de nouvelles activités et des retombées en termes d'emplois non délocalisables. Le marché éolien en Europe est énorme et proche de chez nous, le Royaume-Uni envisage un potentiel de création sur ses côtes de plus 30 GW. Nos entreprises ne peuvent, étant donné les atouts dont elles disposent, se permettre de passer à côté de ce marché d'avenir qui pourrait créer près de 40 000 emplois en France dans les 10 prochaines années. Le fait de pouvoir disposer des premiers parcs éoliens en mer installés en France donnera à nos entreprises une expérience et un avantage décisif pour les futurs marchés français et européens.</p>	<p>> CCI Normandie</p> <p>> SOTRABAN - Association des sous traitants de Basse Normandie</p>
ACTIVITÉS PORTUAIRES		
PME/PMI	> Vigie Business, un outil de qualification et de mise en relation des entreprises : vigiebusiness.fr	> CCI Normandie
EMPLOI, FORMATION PROF. ET INSERTION	<p>> Chiffres précis de l'emploi créé dans la région pour la maintenance à Ouistreham ?</p> <p>> A l'échelle des trois projets attribués à la société mère du maître d'ouvrage, la construction des fondations, l'assemblage des composants des éoliennes avant leur acheminement sur le lieu d'implantation et l'installation des éléments du parc doivent permettre la création de 1 600 emplois, dont 400 pour le projet de Courseulles-sur-Mer. De plus, partenaire du maître d'ouvrage, Alstom prévoit de créer quatre usines, à Saint-Nazaire et à Cherbourg, pour fabriquer les éoliennes. Celles-ci devraient générer 1 000 emplois directs et 4000 emplois indirects.</p> <p>> Les créations d'emplois seront limitées en nombre et dans le temps, et ne compensent en aucune façon les dommages entraînés par le projet.</p> <p>> Rénover et repenser notre urbanisme, analyser nos modes de consommation seront sources d'économies pour notre pays, nos collectivités territoriales et nos habitants. C'est aussi principalement là que nous créerons des emplois locaux. Car ce projet industriel qui en apporte à Ouistreham et Cherbourg, aura peu d'effet sur l'emploi à Courseulles-sur-Mer.</p> <p>> En ce qui concerne les prévisions d'emplois pérennes sur les sites en ce moment à terre, 0 emploi à Audrieux, 0 emploi à Saint-Martin-des-Besaces... Les constructeurs étrangers avaient assuré eux même la maintenance et les promesses n'avaient pas été tenues.</p> <p>> Combien d'emplois créés provisoirement avec la construction du parc, pour combien d'emplois perdus dans la pêche durablement ?</p> <p>> Emplois : Votre plaquette de présentation du projet sur votre site, participe à la désinformation concernant les emplois : 400 emplois pour la Basse-Normandie, page 3 de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage. En oubliant bien de dire que ce n'est garanti que pour 4 ans, et encore.</p>	<p>> Avis</p> <p>> CCI Normandie</p> <p>> Avis</p> <p>> Avis</p> <p>> Contribution</p> <p>> Contribution</p> <p>> Bessin Environnement</p>

THÈME 3 – ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
FISCALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Obtenir des subsides pour la protection du littoral. > Demande d'infos précises sur les retombées fiscales / communes ? > Des ressources financières compensatoires : en plus de l'impôt sur les sociétés qui s'applique aussi aux parcs éoliens en mer, les exploitants sont redevables d'une taxe spécifique. Son montant en 2012 est de 14 113 €/MW. Cela représente pour le projet de Courseulles-sur-Mer la somme de 6 350 850 €/an. Cette taxe vient alimenter le « fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer », dont les ressources sont réparties pour : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % aux communes littorales d'où des installations sont visibles, - 35 % au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, - 15 % au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes. Les modalités locales de répartition de la taxe doivent être définies par des arrêtés préfectoraux. Cette taxe peut être complétée par des mesures compensatoires spécifiques. > La taxe reste trop liée au nombre d'habitants par commune, et ne tient pas suffisamment compte de la proximité de chaque commune avec le champ éolien. S'il y a bien préjudice, ce critère de calcul par habitant est incomplet : peut-on attendre une avancée sur ce point ? Dans quel délai ? > Réflexions sur les fondements juridiques de la répartition de la taxe locale éolienne offshore : <ul style="list-style-type: none"> - L'indemnisation du préjudice éventuel subi par les pêcheurs n'appelle aucun commentaire si ce n'est son évaluation. - Asseoir la répartition de la contribution versée aux communes sur des ombres de mâts seulement visibles par temps clair est très discutable. - Le financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes apparaît lui aussi très approximatif dans son contenu. Il aurait été peut être plus judicieux d'affecter les ressources nouvelles prioritairement au maintien du droit à l'énergie pour tous et d'abonder les fonds au traitement des personnes en difficulté ou encore à l'isolation des logements. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis > Avis > ADEME > Avis > Contribution
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Afin de donner la certitude nécessaire à l'engagement des investissements et des embauches, et ainsi rendre la filière française compétitive au plan mondial, les acteurs économiques du Cotentin impliqués dans la filière soulignent l'importance que les premiers lots de champs d'éoliennes offshore soient suivis rapidement d'autres appels à projets par l'État. > Les infrastructures réalisées, l'outillage, ainsi que les savoir-faire acquis lors de la construction du champ de Courseulles-sur-Mer seront autant d'atouts à valoriser pour positionner le port de Cherbourg sur la construction d'autres parcs éoliens, notamment ceux du sud de l'Angleterre qui pâtissent de l'absence de port aux caractéristiques requises. Ces atouts seront aussi des arguments pour prétendre à d'autres types de trafics : colis lourds ou encombrants qui constituent des trafics de niche à forte valeur ajoutée. Enfin, en cohérence avec l'accroissement de l'offre technique et foncière portuaire cherbourgeoise, les parcs éoliens français seront également susceptibles d'impacter positivement les activités de construction et de réparation navales, pour lesquelles des acteurs régionaux se positionnent d'ores et déjà. > La réalisation du parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer, parce qu'elle est innovante en France, permettrait à la Basse-Normandie de renforcer les coopérations entre le monde de l'entreprise et les centres de recherche tels que le Pôle Mer, l'ENSICAEN (Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen), le pôle plasturgie d'Alençon, ou encore l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) mais aussi de développer les coopérations entre notre Région et les territoires voisins, la Haute-Normandie et les Pays de la Loire, mais aussi l'Angleterre. > ONEM a mis en place trois comités techniques (Industrie et sous-traitance ; recherche et innovation ; formation et ressources humaines). Afin de participer au développement du tissu industriel et de sous-traitance, il faut capitaliser sur le potentiel EMR et accompagner les entreprises locales pour assurer les retombées économiques. ONEM joue un rôle de facilitateur entre les sous-traitants régionaux et les grands donneurs d'ordres et les consortiums. Sur le volet recherche et innovation, il s'agit de créer une dynamique entre, d'une part, les représentants de la gouvernance des Établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des centres techniques et de transferts de technologie et le consortium et les entreprises innovantes en région d'autre part. Il convient principalement de faire émerger des collaborations et des projets collaboratifs de recherche, de développement et d'innovation [RDI] entre les acteurs incontournables des EMR et les structures régionales à court, moyen et long terme, et de rendre visible au niveau national et européen les compétences du territoire bas-normand. > Coût 24 M€/éolienne jugé trop cher. > La rentabilité du projet mériterait d'être abordée avec force détails avant de prendre une décision. 	<ul style="list-style-type: none"> > CCI Cherbourg Cotentin > PNA – Ports Normands Associés > PS – Groupe socialiste au Conseil régional de Basse Normandie > ONEM – Ouest Normandie Énergie Marine > Avis > Avis

THÈME 4 – ENVIRONNEMENT

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
OISEAUX	> Sur la question avifaune, et le fameux évitement par les oiseaux, il n'est pas question comme sur terre, de compensations ni même d'études d'impact.	> Contribution
ESPÈCES HALIEUTIQUES	> Faune sous-marine : comment le maître d'ouvrage peut-il avoir du recul sur cette notion puisque sa machine est encore en test, et que cette notion ne semble même pas mesurée sur cette installation en Loire - Atlantique ? > Disparition des poissons à cause des infrarouges.	> Bessin Environnement > Avis
MAMMIFÈRES MARINS	> Le GECC et la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot tiennent à faire plusieurs remarques quant au projet d'implantation d'un parc éolien à Courseulles-sur-mer et à ses effets sur les mammifères marins qui fréquentent la baie de Seine. - Premièrement, il est impératif de modéliser la propagation du bruit autour de la zone d'implantation du parc éolien. - Deuxièmement, les deux structures demandent qu'un état initial de la zone soit réalisé, afin de dresser un inventaire précis de tous les mammifères marins qui la fréquentent, de leurs effectifs et de leurs modalités d'utilisation spatio-temporelle. - Troisièmement, puisque des grands dauphins sédentaires ont été vus en baie de Seine, il est important de parvenir à déterminer le nombre d'individus fréquentant la zone, la régularité, ou non, de leur présence et la période de l'année à laquelle ils sont le plus observés. - Quatrièmement, il est nécessaire d'acquérir des informations supplémentaires sur la colonie de phoques veaux-marins en baie des Veys. Il conviendrait également de s'assurer que l'installation et le fonctionnement de cette infrastructure ne nuisent pas aux échanges entre les colonies, seule garantie de la conservation à long terme de cette espèce. > Perturbations pour la faune ?	> GECC – Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin > Avis
FONDS MARINS		
QUALITÉ DE L'EAU		
BRUIT	> Ce qui m'inquiète c'est le battage des pieux en sous-sol marin de 25 m, la limite de bruit est calculée pour un coup mais des milliers de coups sont nécessaires ! En Allemagne, ils n'hésitent pas à dire que la recherche n'est pas encore au point, personne ne sait limiter le bruit. > Problème du bruit des éoliennes et de la taille ?	> Contribution > Avis
TRAIT DE CÔTE	> Ne pas dégrader nos côtes.	> Avis
EFFET RÉCIFS	> Favoriser l'habitat sous-marin et la reproduction ?	> Avis
AUTRES	> Dans le cadre de ses missions d'appui aux politiques publiques et aux gestionnaires d'aires marines protégées, l'Agence des aires marines protégées sera attentive à ce que les impacts sur les écosystèmes marins soient évités et réduits autant que possible et que, le cas échéant, des mesures de compensation efficaces soient appliquées. > La FESSM est inquiète des mesures susceptibles de se traduire par une interdiction des activités subaquatiques et propose une gestion concertée de l'espace marin. > Classer le parc en réserve, avec autorisation de pêche à la canne uniquement.	> Agence des aires marines protégées > FESSM > Avis

THÈME 5 – PAYSAGE, SITE HISTORIQUE ET TOURISME

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
VISIBILITÉ	<p>> L'impact du futur parc éolien du Calvados sera essentiellement visuel alors que le littoral normand de la baie de Seine exige que l'on respecte de façon spécifique un paysage marin tant pour la commémoration de l'Histoire universelle de l'Humanité que pour l'Histoire culturelle et esthétique puisque c'est sur cette côte qu'a été expérimenté dès la fin du XVII^e siècle, notre rapport contemporain au paysage et à la mer. Cette double importance justifie amplement l'actuel projet de la création d'un label UNESCO de ce littoral et l'organisation du festival « Normandie Impressionniste ». La SPPEF, sans avoir à prendre parti sur le projet en tant que tel, considère qu'en raison du lieu choisi, ce projet industriel n'est pas compatible avec les initiatives prises par ailleurs pour protéger et valoriser le paysage marin et demande à ce que les autorités responsables du patrimoine historique, mémoriel et esthétique de la Normandie soient consultées.</p> <p>> Photomontage : lors de la réunion de Courseulles-sur-Mer, nous avons exposé nos arguments aux Renseignements Généraux de la Police (RG), et nous sommes simplement arrivés à la conclusion que c'était une tromperie de la part du Consortium.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les simulations vidéo sont fausses. - Pollution visuelle, nocturne. - Installer ces éoliennes à 25 milles marins des côtes. 	<p>> SPPEF – Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France</p> <p>> Bessin Environnement</p> <p>> Avis</p> <p>> Avis</p> <p>> Avis</p>
IMMOBILIER	<p>> Impact sur les ventes et locations saisonnières ?</p>	<p>> Contribution</p>
PATRIMOINE CULTUREL	<p>> Pas d'implantation d'éoliennes sur un lieu historique.</p>	<p>> Avis</p>
TOURISME	<p>> Le maître d'ouvrage doit s'engager à accompagner l'émergence et structurer le développement d'éco-activités (balades nautiques dans le parc, nouveaux sites de plongée, centre touristique en lien avec les partenaires existants), autre enjeu majeur de développement économique du territoire.</p> <p>> L'implantation du parc éolien pourrait également donner du contenu à la création d'un centre d'interprétation adossé à un équipement du type « Maison de pays », ouvert au public, et offrant une vitrine dynamique et attractive du territoire. Elle générera également pendant le chantier des retombées importantes dans l'hôtellerie (plusieurs dizaines de milliers de nuitées) et la restauration.</p> <p>> La création d'un musée des ressources et énergie de la mer constituerait un atout pour Courseulles-sur-Mer et un formidable outil pédagogique.</p> <p>> Pénalisation des activités touristiques.</p> <p>> L'éolien industriel est-il une réponse aux problèmes énergétiques du futur ? Devons-nous prendre le risque de perdre le tourisme de mémoire et le tourisme tout court ?</p>	<p>> Conseil Général du Calvados</p> <p>> Calvados Stratégie</p> <p>> Avis</p> <p>> Avis</p> <p>> Contribution</p>
ACTIVITÉS INDIRECTES		
AUTRES	<p>> La mémoire collective de notre histoire est partie intégrante de nos vies... Il incombe de protéger toutes les plages du débarquement, et non seulement les rives, mais les espaces au large des côtes.</p> <p>> Transformer le parc éolien en Mémorial. (Plaque apposée sur chaque éolienne)</p> <p>> Sauver les pontons du port artificiel d'Arromanches-les-Bains.</p>	<p>> Contribution</p> <p>> Avis</p> <p>> Avis</p>

THÈME 6 – PÊCHE ET AUTRES USAGERS DE LA MER

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
PÊCHE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> > Si les exigences de sécurité sont respectées, l'éolien n'est pas incompatible avec le maintien de certains types de pêche (hors période de travaux). Ces questions seront considérées au sein des grandes commissions nautiques organisées sur chaque parc. > Déjà très contraints par les quotas européens de pêche et dans l'hypothétique préservation de la ressource halieutique par de nouvelles zones de reproduction et de naissance que pourrait représenter l'aire maritime dédiée au parc éolien, il paraît opportun d'imposer au maître d'ouvrage des contreparties techniques (alignements et distances entre éoliennes, profondeur d'ensouillement, ...) de nature à permettre la pêche aux arts dormants, voire aux arts trainants, à l'intérieur du champ d'éoliennes. > Pénalisation des usages. > Ne pas participer à la destruction de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME > Conseil Général du Calvados > Avis > Avis
PLAISANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver la zone de régates Cussy - Rosberry : déplacer le parc éolien. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis
RADARS		
SÉCURITÉ MARITIME		
RÈGLES D'USAGE AU SEIN ET À PROXIMITÉ DU PARC		
AUTRES		

170

THÈME 7 – LE DÉBAT PUBLIC

Sous thèmes	Points particuliers des cahiers d'acteurs, contributions et avis	Contributeur
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> > Ce n'est pas un vrai débat, on nous met devant le fait accompli. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> > Quel gaspillage s'agissant des dossiers préparés ? > Beaucoup trop de monde à la tribune sur scène. > Beaucoup d'interrogations et incertitudes malgré les infos données. > Devoir remplir un formulaire après une prise de parole empêche de se concentrer sur le débat. > Demande de plus d'information sur l'identité des acteurs. (maître d'ouvrage,...) > Demande d'intervention de spécialistes neutres de l'éolien. > Absence de spécialiste « paysage » à la réunion d'Arromanches-les-Bains. 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis
SUITES	<ul style="list-style-type: none"> > Quels recours légaux si le projet est décidé ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Demande de référendum : pour ou contre ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis



LE BUDGET DU DÉBAT

Au 31 juillet 2013, le coût du débat, pris en charge par le maître d'ouvrage, est estimé à 776 452 euros HT et se décompose comme suit :

(Tous les prix sont libellés en euros HT)

Fonctionnement du secrétariat général :	
- Salaires du secrétariat général avec charges, frais et train	198 110 euros
- Cartes de visite	335 euros
- Location du Centre de congrès de Caen	2 447 euros
- Revue de presse	2 040 euros
Loyer de la CPDP	4 097 euros
Prestation d'État d'Esprit	
Mise en œuvre de la communication sur le débat	61 650 euros
Conception, impression et diffusion des supports de communication	221 380 euros
Achat d'espaces presse et relations presse	56 550 euros
Prestation de CDV Événements	
Organisation logistique des réunions publiques	161 239 euros
Assistance au fonctionnement interne de la CPDP	31 404 euros
Prestation de Aleaur	
Création et gestion du site Internet du débat	37 199 euros

A cela s'ajoutent :

- les dépenses du maître d'ouvrage pour la conception des documents du maître d'ouvrage : 246 084 euros,
- la mobilisation de l'équipe projet du maître d'ouvrage : directeur de projet, chef de projet, directeur environnement, chargé de mission,... : 2,3 équivalents temps-plein pendant un an,
- les dépenses de RTE pour le débat public : 22 000 euros.

Conformément à l'article R 121-16 du code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités de ses membres ainsi que leur frais généraux.

- les indemnités de la CPDP : 32 901 euros,
- les frais généraux de la CPDP : 27 761 euros.

GLOSSAIRE

- **ADEME** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- **CCI** Chambre de commerce et d'industrie
- **CNDP** Commission nationale du débat public
- **CNRS** Centre national de recherche scientifique
- **CPDP** Commission particulière du débat public
- **CRE** Commission de régulation de l'énergie
- **CSPE** Contribution du service public de l'électricité
- **DDTM** Direction départementale des territoires et de la mer
- **DGEC** Direction générale de l'énergie et du climat
- **DIRECCTE** Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- **DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **EDF EN** Électricité de France, Énergies Nouvelles
- **EELV** Europe Écologie Les Verts
- **EMR** Énergies marines renouvelables
- **ENIM** Établissement national des invalides de la marine
- **FED** Fédération environnement durable
- **FFESSM** Fédération française d'études et de sports sous-marins
- **GECC** Groupe d'études des cétacés du Cotentin
- **GRAPE** Groupement régional des associations de protection de l'environnement
- **IFREMER** Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **Ligne THT** Ligne à très haute tension
- **LIMSI** Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur
- **PNA** Ports Normands Associés
- **RTE** Réseau de transport d'électricité
- **SER** Syndicat des énergies renouvelables
- **SNSM** Société nationale de sauvetage en mer
- **SPPEF** Société protectrice des paysages et de l'esthétique de la France
- **STI2D** Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **UIMM** Union des industries et métiers de la métallurgie
- **UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- **ZNIEFF** Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique



Commission nationale du débat public

244, boulevard Saint-Germain

75 007 Paris

Tél. : 01 44 49 85 60

Fax : 01 44 49 85 61

Mél. : cndp@debatpublic.fr

Site Internet : www.debatpublic.fr

www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org